

Esperienze europee



El Proyecto LIFE

“Parque Agrario del Llobregat”

Manel Canes i Jarque

Cap de l'Àrea de Desenvolupament Rural de la Unió de Pagesos

El Proyecto LIFE que intentaremos desarrollar a lo largo de los próximos dos años tiene como objetivos prioritarios la elaboración de propuestas técnicas y normativas y la realización de pruebas piloto para la revalorización y la promoción de las zonas agrícolas de la comarca del Baix Llobregat conocidas como la Vall Baixa y el Delta del río Llobregat. Estas zonas agrícolas estuvieron calificadas como tales en los años 65 y posteriormente en 1976 en el Plan Territorial General Metropolitano. Son, por lo tanto, espacios agrícolas protegidos urbanísticamente situados en el sur-oeste de la ciudad de Barcelona, colindante a las zonas industriales y de equipamientos y rodeadas de municipios que conforman el cinturón industrial y de servicios del área metropolitana. Son, por lo tanto, unos espacios altamente presionados tanto por la construcción de las infraestructuras que alimentan las ciudades y las industrias, como por la ubicación, de una forma dispersa, dentro de las zonas agrícolas, de pequeñas implantaciones de actividades ajenas al sector agrario en su mayoría ilegales. Esta superficie agraria de cerca de 4.000 has. recibe otro tipo de presión a tener muy en cuenta: la presión humana. Efectivamente, al estar cerca de las urbes el tránsito humano produce, a veces, situaciones conflictivas con los profesionales de la agricultura que temen que un

tránsito indiscriminado pueda aumentar el número de robos de los cultivos o un deterioro progresivo de sus caminos. Por otro lado, las zonas deltaicas del río Llobregat, son un hábitat natural de muchas especies de aves que, bien en tránsito o permanentemente, residen en estas tierras. Como consecuencia de las políticas proteccionistas han habido, en algunos periodos, superpoblaciones de aves que al penetrar en los campos de cultivo han ocasionado sensibles pérdidas a las explotaciones agrarias de la zona. A parte de estos temas conflictivos que brevemente hemos apuntado hay otro tema que amenaza el futuro agrícola de este territorio: la especulación. Aunque sean espacios calificados urbanísticamente como agrarios ha existido cierta permisividad por parte de algunos municipios en la ubicación de ciertas actividades ajenas al sector. Este hecho crea automáticamente unas expectativas que generan una distorsión de los precios de las tierras de cultivo o un abandono de las mismas por parte de propietarios de una edad avanzada y sin relevo generacional, esperando alguna oferta económica por parte de algún empresario no agrario. En resumen, las tierras agrícolas comprendidas dentro de la Vall Baixa y el Delta son unas tierras altamente productivas por su riqueza agronómica, que producen unas rentas de situación muy altas al estar ubicadas cerca de grandes

núcleos consumidores pero con grandes posibilidades de desaparecer al estar altamente presionadas por los factores que hemos apuntado.

Frente a esta situación, la organización agraria Unió de Pagesos de Catalunya, la Diputació de Barcelona, PROELSA (empresa de promoción económica de Diputació) y el Consell Comarcal del Baix Llobregat deciden a principio de 1996 iniciar el proceso administrativo para solicitar de la Unión Europea un Proyecto LIFE que permita sentar las bases para establecer un plan de desarrollo para esta zona. El Proyecto presentado al mes de abril y aprobado el mes de diciembre de 1996 lleva como título:

“Elaboración de propuestas técnicas y normativas y realización de actuaciones piloto para la conservación, mejora y promoción económica de la zona agrícola periurbana de la región metropolitana de Barcelona. Proyecto de Parque Agrícola del Llobregat”.

A parte de cumplimentar el expediente administrativo del proyecto, se decidió elaborar un estudio de diagnóstico y primeras propuestas de actuación.

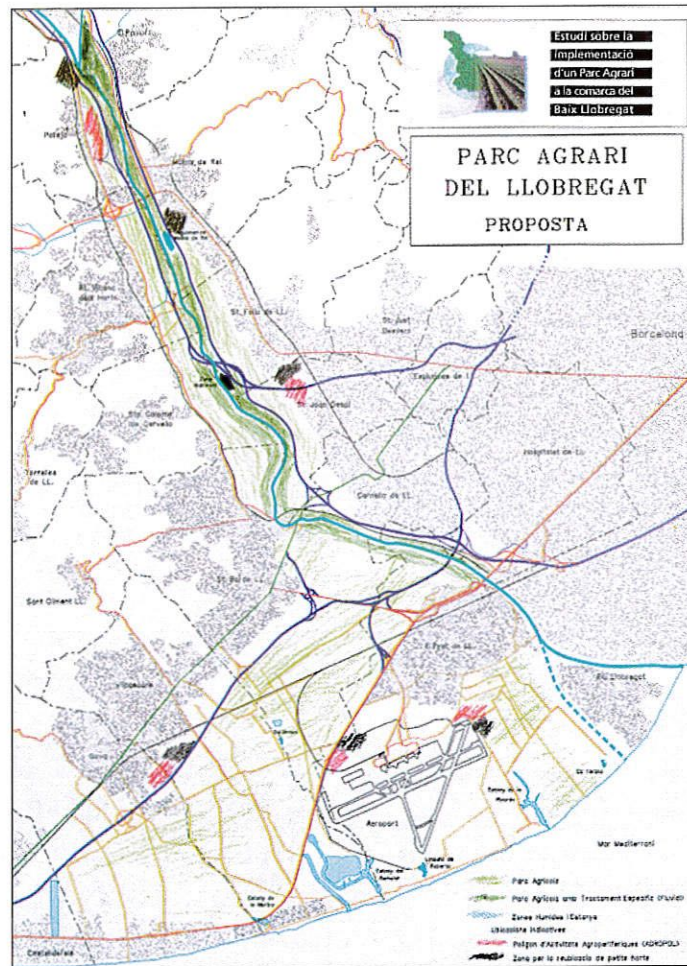
El estudio sobre la implementación de un Parque Agrario a la comarca del Baix Llobregat extrae las siguientes propuestas:

Propuesta 1: Constituir el Parque Agrario del Llobregat formado por la llanura aluvial de la Vall Baixa y el Delta.

- Revisar la calificación

urbanística de todo el ámbito del parque agrario para que sea homogénea y corresponda a "suelo no urbanizable. Rústico protegido de valor agrícola" clave 24 según el Plan General Metropolitano vigente, y que entre a formar parte del sistema territorial de espacios libres, espacios agrarios principales o de excepcional valor agrario que el Plan Territorial Parcial Metropolitano de Barcelona está estudiando y dentro del cual se podría reconocer la figura del "parque agrario".

- Redactar el Plan Especial (PE) que, como figura del planteamiento territorial y urbanístico, permita desarrollar las previsiones contenidas en los planes territoriales y planes generales y posibilite la creación del parque agrícola. El PE ha de definir los objetivos, delimitar definitivamente su ámbito territorial, determinar los elementos de protección y de desarrollo y las actuaciones básicas que se han de realizar, así como establecer una normativa general de ordenación y disposiciones para la aplicación y gestión de las determinaciones del plan especial.
- Reconocer el parque como un espacio de cohesión y continuidad con el territorio no construido, especialmente con las zonas húmedas del delta i con las zonas de montaña hacia el macizo del Garraf i el Ordal i hacia la sierra de Collserola.
- Estudiar el impacto que sobre el espacio agrario



puedan realizar las nuevas infraestructuras, para buscar mecanismos que eviten fraccionar aún más este espacio.

- Dar un tratamiento específico a las zonas húmedas situadas al interior del parque así como las franjas fluviales, todo compatibilizado con la actividad agraria.

Propuesta 2: Crear el ente gestor del parque en el que participen las administraciones i los agricultores. Se propone como una figura jurídica el consorcio.

- Dotar al consorcio de competencias en el ámbito urbanístico (disciplina urbanística) i sectorial (agrario y medio-ambiental).
- Constituir un consejo asesor que permita participar también a las empresas vinculadas al sector agrario

(Mercabarna, cooperativas, etc.) y los usuarios del territorio (grupos ecologistas, asociaciones de vecinos, etc.).

Propuesta 3: Impulsar actuaciones prioritarias para enderezar el espacio agrario y dar respuesta a las cuestiones que más preocupan al sector agrario para asegurar la implementación y continuidad de la actividad agraria.

- Crear un banco de tierras que permita incidir en la movilidad del uso del suelo a favor de los profesionales del sector agrario.
- Diseñar un plan de seguridad i vigilancia rural para la protección del conjunto del parque, especialmente frente a los robos y el tránsito indiscriminado de vehículos.
- Establecer un plan de

caminos prioritarios par el tránsito agrario.

- Impulsar un plan de normalización y promoción de productos de calidad.
- Potenciar la Finca de Can Comas (el Prat de Llobregat) como un "hotel" de experimentación agraria.
- Ubicar polígonos de actividades agroperiféricas (AGROPOL) en lugares estratégicos.
- Establecer áreas exclusivas para la ubicación de pequeños huertos (actualmente marginales e ilegales), gestionados des de el polígono de actividades agroperiféricas.

Propuesta 4: Dotar al parque agrario de infraestructuras que hagan posible la difusión y la educación ambiental.

- Ubicar en una antigua casa de campo una zona de aprendizaje o una "aula de entorno rural" para dar a conocer la actividad agraria del parque y el medio donde se desarrolla.
- Realizar un plan de caminos, coordinado con el plan de caminos agrarios, por tal de establecer itinerarios, con una señalización adecuada, para la observación y el reconocimiento del parque, facilitando el acceso ordenado al mismo a pie o en vehículos sin motor.
- Impulsar programas específicos de difusión i educación ambiental.

Estas propuestas son el eje de actuación de nuestro Proyecto LIFE que esperamos seguir estudiándolas y contrastándolas con las entidades y los profesionales agrarios de la zona.

Preservación y gestión del espacio agrario en las áreas periurbanas

"No hace falta ahora redescubrir que la practica de la actividad agrícola fue un factor principal en la sedentarización del hombre. Esto equivale a decir que la agricultura ha sido el principal propulsor de la aglomeración urbana, afirmación que, desde la óptica actual, nos crea un cierto estado de perplejidad, por su paradoja.

En efecto, la preocupación nace por los posibles efectos negativos que sobre el campo tiene la actividad urbanística, a la cual se supone tácitamente un carácter típicamente extraagrario. Se trata de paradojas de la historia, tan proclive al juego del bumerang".

(Jornadas sobre "urbanismo y agricultura". Lleida, 23-24 de setiembre de 1980

Ramon Folch. Biólogo.
Consultor ambiental de la UNESCO)

Josep Montasell Dorda

Ingeniero T. Agrícola,
Especialista en gestión
ambiental

La subsidiaridad del espacio agrario

La visión que tradicionalmente se ha tenido del espacio agrario periurbano ha estado marcada por tres situaciones concretas: la urbanística, la económica y la indiferencia. El planeamiento territorial y urbanístico ha considerado de forma bastante generalizada al espacio agrario como una reserva de suelo, la cuál se podía disponer para urbanizarse cuando fuera necesario. Los que se han basado en la economía para los análisis del espacio agrario han centrado su interés en la capacidad del suelo en producir rentas. En ambos casos el espacio agrario se examina solamente desde el uso del suelo como si éste fuese exclusivamente un problema económico.

Los indiferentes, y que son una gran mayoría, actúan al margen de cualquier disputa sobre la importancia o no de mantener espacios agrarios periurbanos, pero cuando por sus responsabilidades políticas o técnicas se ven obligados, de forma inexcusable, a dar su opinión, es muy normal, que se remitan a una de las dos posturas anteriores: la del suelo como reserva o la del suelo como renta.

El espacio agrario lo consideran como un territorio subsidiario, tributario de decisiones básicamente urbanísticas y económicas, que se toman en otros ámbitos. Son escasas las veces en que se ha planteado la posibilidad de definir el espacio agrario en función de valores mas allá de los económicamente interesantes.

La aplicación real de diversos modelos de planificación ha dado lugar a una promiscuidad entre lo construido y lo no construido, entre lo

urbano y lo rural, entre lo compacto i lo disperso, que ha llevado al triunfo de lo construido sobre los sistemas vivos, desapareciendo tierras fértiles y desmenuzando los espacios agrarios. El campo i la ciudad se diluye uno dentro del otro perdiendo su identidad.

Valores i funciones del espacio agrario

El espacio agrario es el medio físico en donde se establecen las relaciones entre el sistema biofísico y la actividad agrícola, ganadera i/o forestal. El espacio agrario es un lugar de encuentro entre valores y funciones.

Los valores son el patrimonio de un territorio, los elementos que definen "carácter". Son los factores de identidad que han de seducir y cautivar al observador. Es aquello que del espacio agrario hay de preservar.

Esquemáticamente los valores se agrupan en tres grupos: productivos, ecológicos y culturales.

El tipo de clima y de suelo, la presencia o no de agua, etc. son valores específicos de cada espacio agrario que hacen posible obtener unas producciones determinadas. La interacción entre los seres vivos i el medio agrario, la biodiversidad de los ecosistemas agrarios, el rol que poseen como vía verde o corredor ecológico, su riqueza en fauna, flora etc. definen valores ecológicos. La transformación de la naturaleza realizada por el hombre a lo largo de la historia, su domesticación han establecido una tradición, un patrimonio arquitectónico y paisajístico en definitiva unos valores culturales.

La posibilidad que tiene el hombre en la utilización de estos valores propios de cada espacio agrario genera unas funciones o acciones propias de un valor intrínseco. Las funciones hay que potenciarlas, desarrollarlas.

Los valores productivos generan funciones económicas es decir rentas según los distintos usos del suelo y la estructura productiva y empresarial. Los valores ecológicos implican funciones medioambientales generadoras de calidad ambiental (atmosférica, acústica, territorial), en definitiva calidad de vida. El uso recreativo, turístico, educativo de los valores culturales propios del espacio agrario, la

percepción que de él se tiene, los equipamientos que posea conllevan una función social. Desde esta perspectiva, el espacio agrario es mucho más que un territorio capaz de generar rentas, sino que también produce sensaciones y genera calidad de vida. Factores esenciales a tener presente en cualquier análisis territorial y del rol que les corresponde a los agricultores en la sociedad urbana actual.

El espacio agrario como lugar de encuentro entre valores i funciones tiene un protagonista esencial: el agricultor. Es importante recordar que “no hay espacio agrario sin agricultores”. Se trata de una cuestión tan evidente que a veces se olvida y se pasa al otro extremo, el de quedarse exclusivamente en las sensaciones y vivencias del territorio, en ver al espacio agrario solamente desde la perspectiva paisajística.

El parque agrario como instrumento de consolidación i gestión del espacio agrario

La calificación, desde el urbanismo, de determinados espacios agrarios como suelo “no urbanizable”, ni tan solo el mero hecho de reconocerles sus valores agrícolas ha sido suficiente para garantizar una permanencia de estos espacios y mucho menos una estabilidad. Los mecanismos urbanísticos tradicionales han hecho posible la transferencia de estos suelos periurbanos, muchos de ellos de gran valor productivo y estratégico, hacia usos urbanos o para infraestructuras. No existe un análisis de tipo integral de la repercusión que estas actuaciones tienen sobre los valores (productivo, ecológico y cultural) y sobre las funciones (económica, medioambiental y social) que anteriormente se han expuesto.

Ello ha llevado, desde diferentes ámbitos (agricultores, técnicos, políticos y en menor medida sociales) a confluir ante la necesidad de buscar instrumentos nuevos que hagan posible garantizar estabilidad territorial y humana de determinados espacios agrarios de alto valor productivo, ecológico i cultural.

Se trata de pasar de ser subsidiarios territorialmente a aportar iniciativas, de ser reactivos es decir, estar en contra de

determinadas actuaciones a ser propositivos ofreciendo soluciones a problemas concretos, de pensar solamente en preservar a preservar desarrollando es decir a gestionar.

El instrumento que hemos propuesto para poder llevar adelante esta actuación de consolidación del espacio agrario, en un momento en que Cataluña está en plena revisión de su planeamiento territorial general y sectorial, es el parque agrario.

Se trata de una figura urbanística nueva no recogida aun en nuestra legislación pero que organismos como el Consejo de Protección de la Naturaleza, órgano consultivo del Gobierno y del Parlamento de Cataluña, ya recoge en alguno de sus informes; y que algún ayuntamiento como el de Sabadell con más de 192.000 habitantes, situado cerca de Barcelona, ya ha asumido desde 1992 en su planeamiento urbanístico municipal, calificando como “sistema de espacios libres, parque agrícola” un total de 217 ha., el 5,6 por ciento de su término municipal, constituyendo una primera y muy importante referencia.

Actualmente, y después de una propuesta concreta, se encuentra en pleno debate la implantación de un parque agrario de 4.200 ha. en una zona agrícola fértil y territorialmente estratégica como es la comarca del Bajo Llobregat situada al oeste de Barcelona. El parque agrario, de forma genérica, se define como: un espacio abierto y delimitado, el propósito del cual es facilitar y garantizar la continuidad de uso agrario, preservándolo de su incorporación al proceso urbano, impulsando programas específicos que permitan desarrollar su potencial económico, medioambiental y socio-cultural, protegiendo el patrimonio natural de su entorno.

Un parque agrario debe caracterizarse por ser una apuesta de futuro basada en la calidad, la competitividad y la gestión de las funciones económica, medioambiental i social que dicho territorio debe tener.

Esta consideración integral y comprometida del espacio agrario exige dos cuestiones prioritarias: dotar al espacio agrario de un estatus legal y llevar a cabo una gestión integral.

Sea cual fuere el estatus del parque agrario, este debe garantizar la preservación de su

incorporación al proceso urbano y su estabilidad, ha de reconocer el interés público de este espacio y promover un ente de gestión dotado de competencias y recursos para promover el desarrollo económico de las explotaciones agrarias, el mantenimiento y mejora de la calidad ambiental y promover el uso social del mismo. Este ente de gestión ha de estar participado por las administraciones y los agricultores, además de estar abierto a las propuestas de empresas interesadas en el sector agrario y de la ciudadanía en general participando en un Consejo Asesor del ente.

ÁMBITOS DE GESTIÓN

- La producción
 - asesoramiento técnico
 - innovación tecnológica
 - mejora y experimentación de especies y variedades
 - fomento de la producción integrada i ecológica
 - fomento de los servicios de uso colectivo
- La comercialización
 - promoción de la producción
 - tipificación i normalización
 - canales de comercialización
- Los recursos
 - económicos y financieros
 - naturales
 - humanos
- El medio
 - mejora del paisaje
 - control de los vertidos y calidad de los recursos
 - disciplina urbanística
 - vigilancia rural
 - difusión y educación ambiental

La gestión de los parques agrarios

El concepto de parque agrario ha de ir unido al de gestión y por tanto es necesario que las administraciones deleguen competencias en el ámbito de la gestión urbanística y sectorial agraria y medioambiental a fin de poder actuar en los ámbitos de la producción, de la comercialización, de los recursos y del medio. Del conjunto de propuestas indicadas, hay

algunas que han de tener prioridad con el fin de conseguir la consolidación del espacio agrario. Estas actuaciones se refieren a la gestión de la tierra y del agua, la vigilancia rural, la reubicación de actividades agroperiféricas y la difusión y educación ambiental.

Del conjunto de estas diferentes propuestas prioritarias de gestión, por su importancia se comenta solamente la que hace referencia a la gestión de la tierra.

Ante suelo agrario sin cultivar, de fincas agrarias dedicadas a actividades ajenas al sector, de explotaciones agrarias con dimensiones insuficientes para ser rentables, etc. es imprescindible tener mecanismos legales para poder intervenir en el mercado de tierras para generar movilidad de uso a favor de los profesionales del sector agrario, con el objeto de consolidar explotaciones capaces de generar rentas suficientes mediante unas dimensiones físicas que hagan posible una actividad agraria viable y que permita una dedicación plena de los agricultores, en el marco de una agricultura sostenible, integrada en el territorio i en el entorno natural, y para el uso social ordenado. Este elemento de intervención pasa por la creación de un banco de tierras (algunos países europeos ya lo tienen, no así en Cataluña) capaz de promover un determinado modelo de agricultura y de explotación agraria, para regular el mercado de tierras haciéndolo transparente, incidiendo en el precio y para reaffectar la tierra a usos de interés publico como es el cultivo.

Conclusión

La propuesta de parques agrarios, es un intento de dar respuesta a la aspiración manifestada por una parte de los agricultores periurbanos de garantizar una situación de estabilidad del espacio agrario para poder desarrollar su actividad con unas ciertas garantías de futuro. Es también un camino para consolidar unos espacios que tienen interés público por la situación estratégica que ocupan. Espacios que actúan de tampón entre el espacio construido y el espacio natural, de elementos de conexión y corredores ecológicos o vías verdes, de elementos

estructuradores o simplemente de descongestión. Este hecho, debe llevar a considerar al parque agrario un equipamiento municipal, una parte fundamental con interés colectivo (público i/o privado) del municipio, es decir con vocación de servicio público, ya que además de intervenir las administraciones y de producir, generan calidad de vida y paisajística, en definitiva beneficios para la colectividad.

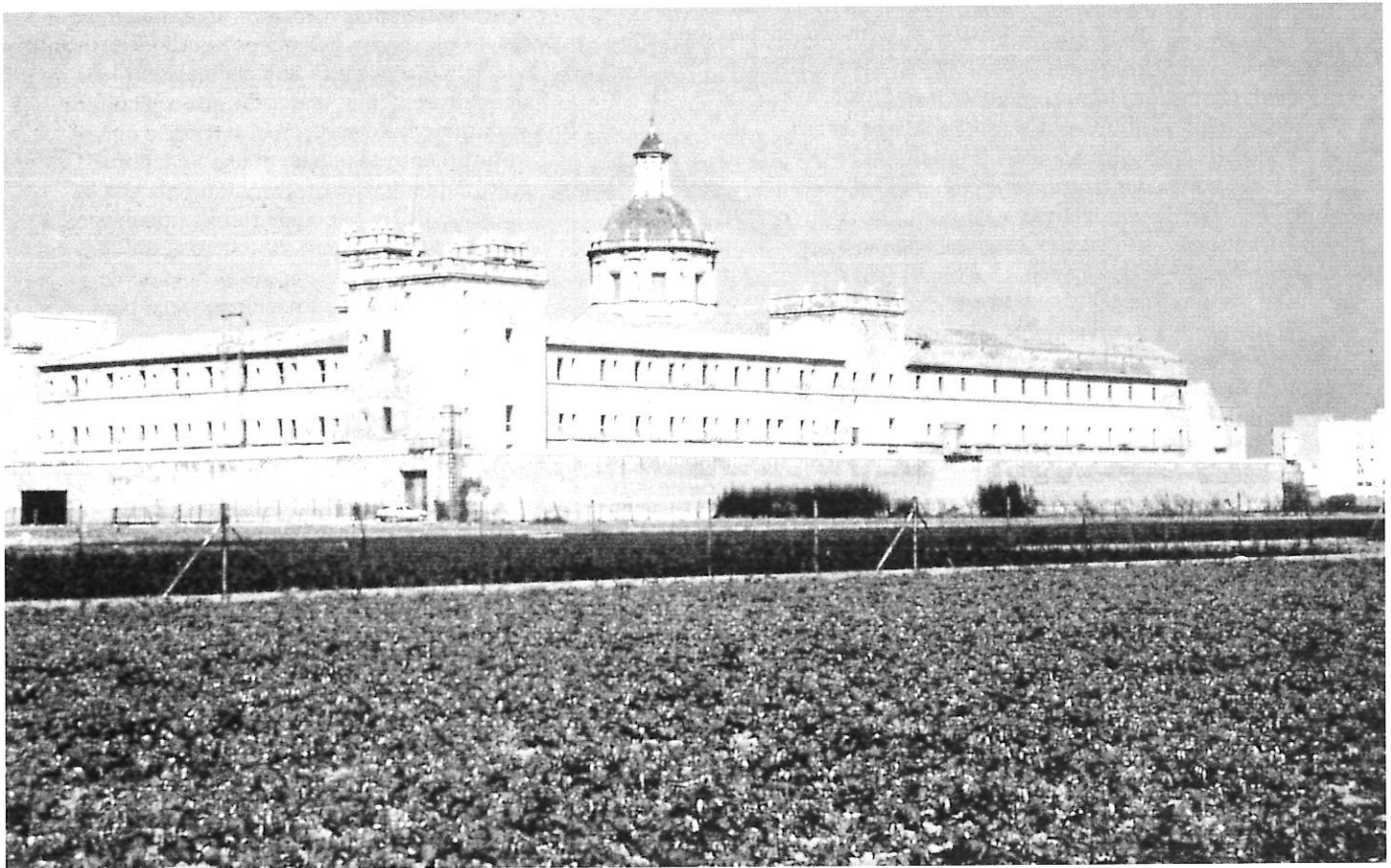
En las conclusiones elaboradas en dos encuentros comentarios en donde se habló de agricultura periurbana. Se trata del Seminario Europeo CEPFAR celebrado el mayo de 1992 en Sesto Fiorentino (Italia) sobre la "diversificación de la agricultura en las áreas periurbanas en Europa" y el seminario internacional que tubo lugar en Sabadell (España) el abril de 1994 auspiciado por la Dirección General de Políticas Regionales de

la Comisión de las Comunidades Europeas sobre "las ciudades medianas en el contexto regional europeo", se recoge como conclusión, la necesidad de elaborar un Libro Verde sobre las áreas periurbanas así como la importancia de redactar y aprobar instrumentos de intervención de acuerdo con la Política Agrícola Comunitaria para el reconocimiento y promoción económica y medioambiental de la agricultura en las zonas periurbanas. Se trata de dos conclusiones que aún son vigentes.

"Discutible concepción económica esta de destruir coles para tener dinero para poder comprar coles. Claro que esto no es tan sencillo, y que la lógica industrial ha resultado y resulta fundamental. Pero su obvia trascendentalidad no es una patente de corso para destruir otras cosas igualmente fundamentales, quizás mas sufridas y, por ello mismo, menos escandalosas".

(Ramon Folch)

Valencia
Area agricola
periurbana



Antagonismo e compatibilitat.

La carta verde di Valencia

Pedro J. Salvador Palomo
Director Oficina Técnica Plan Verde

La planificación verde en Valencia

Se trata de un planeamiento no urbanístico, complementario y compensador del urbanismo oficial.

La base es de tender al desarrollo sostenible.

La ciudad es un gran foco de atracción y una devoradora tremenda, con los problemas de un urbanismo instrumentalizador:

- Ciudades dormitorio. Desarrollismo.
- Funcionalismo. Reverencia al coche privado.
- Presión económica. Expansión. Congestión.

El Plan Verde de Valencia es el primero en España, en el marco de las indicaciones internacionales (Unesco-Programa MaB y Unión Europea-Programa Life). Se inició en 1992 y se entregará en 1997 (primavera). Este es un Plan Especial, que deriva del Plan General (1988), y que tiene por objetivos:

1. Acercar la naturaleza al ciudadano, de modo armonioso.
2. Corregir la contaminación y el disconfort urbano.
3. Protección de la Huerta.
4. Mejora de los litorales, las masas de agua.
5. Aumento de las áreas de recreoocio activas.

Evolución histórica de Valencia

La Ciudad de Valencia se formó a orillas de un río, en una isla que separaba dos brazos de aquel. Seguramente, ya realizaban trabajos agrícolas a orillas del

río, y con la técnica romana, se formalizó un sistema de canales de riego en la llanura aluvial, aprovechando las fuentes (ullals) que brotaban (Fte. de San Luis, Fte. de Encorts).

Los árabes modernizaron la concepción romana, desarrollando una fuerte tecnología, que ha durado hasta hoy, en lo agrícola y en lo jurídico, como el Tribunal de las Aguas.

La huerta y la ciudad conviven armónicamente hasta bien entrado el siglo XX.

Valencia es una ciudad bien dotada de suelo no urbanizable y de espacios naturales. De una extensión de término de 13600 Ha, tiene 9000 que no son urbanizables. Realmente, hoy, de huerta sólo tiene la ciudad de Valencia unas 2000-2200 Ha. de huerta.

- La comarca de L'Horta, con 60000 Ha. totales, tiene unas 7000 Ha. de huerta. Como se ve, no es poca cosa, pero en ambos casos (ciudad y comarca) el inventario actual de huerta es un recurso limitado y comprometido.
- Se pueden distinguir ocho zonas de huerta, según Maroto (1993, Seminario Internacional sobre la Huerta de Valencia).

Dinámica ciudad-huerta. Problemas de convivencia

Es múltiple y muy convergente la evolución producida en los últimos 40 años:

- Cambio demográfico, con un dominio de los recién llegados si el medio local tenía debilidades.

- Cambios de uso del suelo y transferencia de tierras (aparición de grandes superficies, suburbanización, parcelaciones ilegales, alquiler de tierras, invasiones industriales, comerciales y de infraestructuras).

- Disminución del número de explotaciones.

- Intrusiones industriales y residenciales contra ordenación, o al amparo de planeamiento favorable (1966) y de tolerancia actual de disciplina.

- Abandono de explotaciones.

- Reorientación hacia cultivos intensivos o extensivos.

- Regresión de huerta al naranjo.

- Destrucción y ocupación de las mejores tierras (recurso suelo).

- Riesgo de conurbación.

Existe una buena cantidad de morfologías que invaden el suelo rústico:

- Parcelaciones de alta densidad, con bajo nivel de urbanización en zonas de interés paisajístico (secanos, pinadas)
- Parcelaciones precedidas de transformaciones de secano en regadío.
- Usos residuales o productivos, ilegalmente establecidos en instalaciones agrícolas.

Se ha producido una expansión de la ciudad a costa de la huerta. Entre 1962 y 1982 se han reducido las tierras agrícolas en la provincia de Valencia en un 32,3 %.

- Proceso espacial y también social: crecimiento —> urbanización —> suburbanización —> desurbanización —> rururbanización.

Redistribución de la población



La Huerta

de forma casi stockística, no regular sino en estrella, con fuerzas múltiples que operan en distintas direcciones. Cambios de empleo: industrial —> centros administrativos y docentes.

Relocalización de actividades de producción, estructura nueva del apartado de producción.

Planificación local y dinámica social. Nuevos roles.

- Gradiente de espacios tradicionales: ciudad-área rural-suburbio-espacios naturales.

- Gradiente de transición entre el campo y la ciudad: diferente patrón de uso del suelo, que en el fondo es diferente proporción de suelo agrícola y no agrícola.

1ª corona: urbana.

2ª corona: en curso, urbanización de límite en lo que fué agrícola.

3ª corona: urbanización, frente a una sociedad agrícola vigorosa.

Muchos nombres: urban fringe, banliene, franja rururbana, espacio periurbano, hinterland.

- Coronas urbanas, Bryant y Russwurm, caracterización según Kayser y OCDE.

Agricultura periurbana. Ciudad regional y franja periurbana

Definición de agricultura periurbana:

- Localización y proximidad a un núcleo urbano, según OCDE, 20 Km. de radio desde un centro de 200.000 habitantes y 10 Km. desde poblaciones desde 50-100.000 habitantes.
- Factores externos y competencia de suelo,

incertidumbre, degradación ambiental.

- Función y desarrollo en el espacio rural periurbano: producción bienes, protección del medio.

Características de la agricultura periurbana:

- Más capital y más mano de obra que en áreas rurales normales.

- Dimensión menor explotaciones.

- Tierras subutilizadas y abandonadas.

- Especialización en cultivos hortícolas.

- Denscenso producción animal.

- A.T.P., creciente. Reducción de intensidad de rotación.

- Alquiler de tierras.

La ciudad regional, una figura de aglomeración. Predomina, a partir de la II Guerra Mundial.

Influencia propia, hasta 50 - 60 millas.

En bastantes países viven en estas ciudades el 45-65 % de la población total, reuniendo al 70-90 % de los residentes en el 5 % del espacio regional. Población repartida de modo irregular: centro, mínimo 10.000 habitantes. Dispersa en pequeños núcleos de 50 personas a 10.000 habitantes.

Cuatro zonas reconocibles en la ciudad-regional en continuo:

- Núcleo edificado, incluido suburbio, concentración, densidad > 120 hab./milla².
- Franja periurbana. Densidad 50-119 hab./milla².
- Perfil urbano-límites exteriores de transporte colectivo. Densidad 25-49 hab./milla².
- Zona rural funcional. Densidad 25 hab./milla².

- Visión comarcal o metropolitana.

Diagnóstico y propuestas planificadoras para la huerta

Seminario Internacional sobre la Huerta en 1993.

Talleres de Desarrollo Sostenible de la Huerta, con la colaboración de Facultad Latinoamericana de Ciencias Ambientales, en 1995 y 1996. Mucha complejidad.

Metodología de Interfases. Identificación de conflictos y potencialidades. Los mas alterantes y alterados.

Cruces y Cadena causal. Interfases críticas.

Oportunidades.

Definición de campos de actuación.

Programa Integrado de Actuación. Estrategia general:

Protección y Ordenación:

1. Estrategia de Coordinación Institucional para la Huerta Comarcal.

Ley para el Desarrollo Sostenible de la Huerta. Ente de coordinación, Patronato.

2. Estrategia de Ordenación del Territorio.

Protección: Declaración de Paisaje Protegido, toda la Huerta.

Paraje natural, sitios. Cinturón Verde.

Desarrollo: Conservación activa: Parque Agro-Tecnológico. E.I.A.

3. Estrategia de Saneamiento y Gestión del agua. Reutilización aguas depuradas.

Saneamiento de la cuenca. Noción de cuenca.

4. Estrategia de renovación

de la cultura productiva. Medidas de fomento estructural. Patrimonio suelo agrícola. Banco de tierras.

Política forestal.

Cualificación comercial (D.O.C.).

Fomento de la agricultura profesional. Impulso empresarial.

Nuevos cultivos, nuevo enfoque.

Formación.

5. Estrategia de construcción de un nuevo mito huertano.

Catalogación.

Rutas culturales.

Protección y rehabilitación patrimonial.

Turismo rural.

Publicaciones, difusión oferta paisajística.

Este Plan se desarrollarán en unos 10-15 años. Una vez aprobado, se iniciará el proceso de gestión y de elaboración de proyectos singularizados.

Visión Comarcal. Ordenación a escala Comarcal-Metropolitana. Continuidad en tejidos rurales forestales, litorales.

Carta verde de Valencia

A lo largo de los años 94-96, se redactó, como una de las conclusiones del Seminario Internacional sobre la Huerta de Valencia, este documento de directrices e indicaciones a esta ciudad y otras, partiendo de la experiencia de Valencia, como modelo de áreas periurbanas de alto valor cultural en el ámbito metropolitano.

Su gestión hacia las adhesiones está aun por desarrollar.

Charte agricole du Pays d'Aubagne

Martine Therond

Département
Développement
Economique
Communauté de Villes
du Pays d'Aubagne

Depuis le 19 Février 1992, nous mettons en oeuvre une Charte agricole qui a été approuvée par l'ensemble des exploitants et leurs représentants professionnels.

Celle-ci prend en compte les questions de la maîtrise du foncier jusqu'à la valorisation des produits.

Notre Charte est en fait un programme d'actions concrètes dont il faut, avant de les décrire, en expliciter les motivations.

Le préambule de la Charte s'appuie sur deux affirmations:

- Premièrement, de considérer l'agriculture comme une activité économique à part entière au même titre que l'industrie, le commerce ou les services.
- Considérer également qu'elle occupe une fonction déterminante dans sa relation à l'environnement et à la qualité de vie, et donc, concerne tout autant les agriculteurs que la population dans son ensemble.

Notre première démarche a été de confier à 2 cabinets spécialisés, une étude exhaustive par entretiens directs.

Les objectifs de l'étude étaient:

1. Vérifier que cette activité existe bien réellement en tant qu'activité économique à part entière. Les résultats ont permis de confirmer ce postulat puisque l'on a dénombré 131 exploitations, 558 ha exploités, essentiellement du maraîchage, représentant 325 emplois directs, 1000 induits. L'élargissement à notre communauté de ville a confirmé ce constat avec la comptabilisation de 172 exploitations et 678 hectares exploités.
2. Mettre en évidence les conditions à réunir pour maintenir et accroître cette activité particulièrement fragile de par sa situation péri-urbaine avec une pression foncière qui induit une tendance, de la part des agriculteurs, à laisser les terres en friches ou à les vendre à des non agriculteurs.
3. Examiner les expériences existantes en France et à l'étranger ce qui a montré que, là où une politique de développement volontariste était mise en place, l'agriculture pouvait rester viable dans les zones péri-urbaines.

Il est important de préciser qu'avant même de lancer l'étude, une présentation de la démarche a

été faite à l'ensemble des agriculteurs. Un Comité de Pilotage s'est constitué, chargé de suivre le déroulement de l'étude et Présidé par le député Maire d'Aubagne en personne.

La qualité des résultats de l'étude a permis au Comité de Pilotage d'élaborer une charte qui prend en compte les recommandations de celle-ci, à savoir la nécessité

- d'avoir une action sur le foncier;
- d'amener l'eau sous pression;
- de permettre l'accès aux nouvelles techniques par le renforcement du CETA (Centre d'Etude des Techniques Agricoles) existant;
- et de créer une politique d'image et de labélisation des produits.

Ces 4 volets constituent, en fait, le contenu opérationnel de la Charte du Pays d'Aubagne.

Ier Volet: Action sur le foncier

C'est l'axe fondamental, et c'est pourquoi la première mesure prise par les élus a été la révision du Plan d'Occupation des Sols uniquement sur la question agricole (1 mois après Charte Février 1992, révision POS Avril 1992), dans le but d'affirmer la volonté municipale de maintenir la zone agricole avec un POS clairement défini et confirmer le zonage dans les secteurs sensibles.

Cette révision s'est traduite par le déclassement de 50 hectares, et le reclassement de 70 hectares en zone agricole, soit la confirmation de celle-ci à 95 %.

Le résultat attendu étant de réaffirmer la notion de pérennité, même si le plan d'occupation des sols mis en place en 1984 n'avait jamais été modifié.

La deuxième action concerne l'élaboration d'une convention avec la SAFER qui fait partie intégrante de la Charte, avec pour objectifs de:

- favoriser l'achat des terres par des agriculteurs en évitant la hausse des prix des terrains.
- favoriser l'installation de jeunes.
- permettre la remise en culture des friches.

Le fonctionnement de cette convention nous permet d'être informés sur tous les mouvements. Un groupe action foncière, composé de 3 Agriculteurs, d'un technicien de la Ville et de la



SAFER, examine si la parcelle a une vocation agricole ou pas. Si oui, une enquête est demandée à la SAFER pour trouver un candidat agriculteur. S'il n'y a pas de candidat dans l'immédiat, c'est la communauté de villes qui finance l'achat de la parcelle et s'engage à la rétrocéder sous forme de bail à ferme à un exploitant.

Une opération portant sur 1,5 ha de terrain a déjà été réalisée. Celle-ci permettra d'installer un jeune exploitant. Le montant de l'opération est de 700000 F financée par la communauté de villes. Le terrain est revendu à l'exploitant avec paiement échelonné sur 10 ans.

Avant la Charte, la ville d'Aubagne était déjà dans ce type de démarche. Il existait cette volonté de maintien de l'agriculture. En effet, un achat de terrain avait été opéré pour relocaliser un agriculteur sur 2 hectares.

La convention communauté de Ville/SAFER prend également en compte la question du repérage des friches.

Une étude est confiée à la SAFER pour effectuer ce repérage, sensibiliser les propriétaires de ces parcelles non cultivées et les amener à signer des conventions de mise à disposition à de jeunes agriculteurs. Dans un premier temps, cette action a été limitée sur la plaine d'Aubagne comme opération test.

Toujours dans le cadre de l'action foncière, la troisième action mise en place a été la création, par le Député-Maire d'Aubagne, d'un groupe d'examen des permis déposés en zone agricole. Ce groupe est composé de 3 exploitants et des techniciens du service d'urbanisme.

35 dossiers ont été examinés en 2 ans.

Une très bonne collaboration s'est établie et l'avis de cette commission a été suivi à chaque fois.

Dans le domaine de l'action foncière, la communauté a engagé en 96 une préétude de réaménagement foncier de la plaine de Cuges-Pins. Les objectifs sont de préciser l'état des lieux sur la plaine de 260 ha afin de sensibiliser les agriculteurs et acteurs locaux, de définir avec leur concours les grandes lignes d'un projet de réhabilitation et de mise en oeuvre des actions foncières les mieux adaptées à l'aboutissement de ce projet.

IIème Volet: La modernisation des irrigations avec la mise en eau sous pression

C'est le groupe de travail d'irrigation qui a opéré les enquêtes sur le terrain, ce qui a permis à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) de réaliser une étude de faisabilité.

Les agriculteurs se sont constitué en association syndicale libre pour la modernisation des réseaux existants (500 adhérents à ce jour).

La DDAF est maître d'oeuvre, la Ville d'Aubagne est maître d'ouvrage.

En 10 mois de travaux, 310 hectares, soit 433 prises d'eau, ont été raccordés avec des extensions possibles.

Le coût pour l'utilisateur est de 2500 F/hectare.

L'ouvrage aura coûté 16,5 Millions de Francs Hors Taxe, subventionnés à 80% par l'ensemble des financeurs (Etat, Conseil Régional, Conseil Général, Agence de l'Eau).

Sur cet aspect, l'engagement de la Communauté de villes est très important puisqu'elle garantit le prix de l'eau sur 12 ans, c'est à dire la durée de l'emprunt destiné à financer les 20% d'autofinancement, soit un coût annuel de 200.000 frs.

Le 16 Mars 95, l'Association syndicale libre de modernisation a voté à l'unanimité sa conversion en Association Syndicale Autorisée ainsi que son budget 95.

Le réseau d'irrigation a été inauguré officiellement le 13 octobre 95, en présence de Léon VACHET, président de la commission agriculture du Conseil Régional PACA.

IIIème Volet: Ccces aux conseils specialises et nouvelles technologies

Un Centre d'Etude et Techniques Agricole existait sur Aubagne mais dans le cadre d'un regroupement ce qui permettait l'accès au service d'un technicien à temps partagé donc très limité. Une convention signée entre la communauté de Villes et le CETA permet:

- la création d'un poste à temps plein financé par la communauté de ville (250000 F/an).
- la mise à disposition d'un local.
- des mesures d'incitation financière à l'adhésion à ce CETA.

L'accès au service du CETA pour un jeune agriculteur est gratuit la première année; pour les nouveaux adhérents il est diminué de 50%. Le recrutement du technicien a été opéré en Septembre 1993

Un premier bilan à fin 1994 faisait apparaître le passage de 8 adhérents à 32 adhérents soit 24 adhésions dès la première année de mise en oeuvre de la charte, dont 6 jeunes.

Ils sont aujourd'hui 46 adhérents.

Un renforcement des moyens d'action attribués au CETA a été voté par la Communauté de Villes dès l'adoption du budget primitif 1995, portant le montant de la subvention à 500 000 frs.

Ceci a permis le recrutement d'un deuxième technicien afin de mettre en oeuvre les missions de base du Ceta, visites techniques, conseils et expérimentation, mais également des actions collectives.

Les principales sont:

1. le programme de réhabilitation des restanques
A ce jour, dix sept opérations de réhabilitation de restanques sont en cours, projets tous portés par des agriculteurs. Ces dossiers ont été

retenus pour être financés à 80% dans le cadre du programme 1995 et 1996 du Fonds de Gestion de L'Espace Rural.

Parallèlement, La Communauté de Villes a obtenu le financement à hauteur de 60%, également au titre du FGER, d'une étude portant sur la réhabilitation des restanques des massifs Garlaban Sainte Baume, (étude de 10 mois portant sur 25 sites identifiés).

2. la mise en place de la marque commerciale "Les Jardins du Pays d'Aubagne"

IVème Volet: La Marque "Les Jardins du Pays d'Aubagne, les 1 légumes à la coilue"

Cette marque identifiant un concept produit d'origine "plus frais-plus près" a été lancée le 12 Mai 1996.

Il s'agit de valoriser auprès des consommateurs l'existence de produits de qualité en s'appuyant sur le marché de proximité important que représente la Métropole Marseillaise. La marque fonctionne dans le cadre de la commission économique du CETA créée à cet effet. A ce jour, 47 exploitants (soit 60% des exploitants) représentant la moitié de la production locale sont concernés par sa mise en oeuvre.

La communauté de Ville a financé et mis à disposition auprès du technicien CETA des compétences spécialisées pour l'élaboration des documents: cahiers des charges par produits et convention d'utilisation.

29 cahiers des charges produits sont prêts à fonctionner.

A ce jour, 30 exploitants sont déjà signataires des chartes qualité produits et représentent 45 % de la production.

La campagne de communication de lancement de la marque a été prise en charge financièrement par la communauté de Villes: affiches 4 x 3, spots radio, presse etc..

Une convention de partenariat avec le Crédit Agricole vient d'être signée pour une durée d'un an, avec pour objectifs:

- une collaboration financière pour le lancement et la pérennité de la marque;
- le soutien financier aux exploitants engagés



Pays d'Aubagne
Veduta dell'area
agricola

dans le programme de réhabilitation des
restanques.

Conclusion

En conclusion de cette présentation synthétique, il faut davantage insister sur la démarche que nous avons adoptée pour la naissance et la mise en oeuvre de notre Charte agricole, que sur le bilan esquissé ci-dessus.

Si celle-ci devait être résumée en un seul mot, ce serait celui de **partenariat** à tous les niveaux:

1. Partenariat entre élus et agriculteurs au sein du Comité de Pilotage qui s'est transformé en Comité de Gestion de l'Agriculture du Pays d'Aubagne, structure permanente, véritable lieu d'échange, de concertation mais aussi de réflexion et d'actions.

Celui-ci se réunit 1 à 2 fois par an et dans l'intervalle, les différents groupes de travail

avancent avec l'appui logistique, administratif, technique et financier de la communauté.

2. Partenariat entre les différentes collectivités, Conseil Régional, Conseil Général qui soutiennent financièrement notamment le programme de modernisation des irrigations.

A ce stade de mise en oeuvre, on peut affirmer que l'existence de la Charte Agricole a permis de créer une dynamique, le déroulement d'une démonstration tendant à prouver que lorsqu'une politique volontariste des collectivités existe, le maintien, voir le développement de l'agriculture en ceinture péri-urbaine est possible.

Un indicateur significatif et encourageant pour notre démarche est celui de l'installation de 5 jeunes agriculteurs, et le constat d'un début de changement des mentalités.

La Charte Agricole du Pays d'Aubagne est aujourd'hui reconnue par les partenaires (Chambre d'Agriculture etc...) dans notre région, comme une expérience unique qui réussit.

Operation pilote de Perpignan

Jean Marie Petiau
Jean Got
ECOSYS

Le contexte

Perpignan est une ville de 105.000 habitants, au sein d'une agglomération qui en compte 180.000, située au cœur de la plaine alluviale du Roussillon, amphithéâtre tourné vers la Méditerranée à l'est et bordé à l'ouest par les contreforts Pyrénéens.

La Commune a conservé un caractère agricole diversifié avec un terroir viticole sur les terrasses sèches, «*l'aspres*», et un terroir irrigable arboricole et maraîcher, «*horte catalane et regatiu*». La campagne reste très proche de la Ville dont l'urbanisme s'est développé en étoile.

Les 2/3 des espaces naturels de la Commune sont en friche, soit 2000 hectares sur 7000 hectares géographiques, avec comme conséquences: les incendies, les maladies phytosanitaires et la dégradation du paysage. Le développement de la friche trouve ses origines dans le déficit d'installation par rapport aux cessations d'activité du fait de l'âge des exploitants, des distorsions de concurrences (fiscales, monétaires et sociales) et de la difficulté pour l'agriculture de se projeter dans un avenir au contour incertain.

Après s'être donné les moyens de la réflexion pour passer des idées à un projet global avec une étude réalisée en 1995 par ECOSYS, la Commune s'est engagée dans une opération de reconquête de son territoire naturel périurbain. L'étude conclut à la nécessité d'organiser la gestion des espaces naturels avec l'ensemble des acteurs du

périurbain. Elle propose, face à une problématique complexe, un ensemble de solutions de gestion et d'aménagement qui se confortent et ne se contredisent pas.

Une opportunité concrète de réalisation est obtenue en 1996 à partir d'un cofinancement national au titre du Fonds de Gestion de l'Espace Rural (section nationale) visant la réalisation des enjeux environnementaux, économiques et sociaux.

L'élaboration du programme: des idées au projet.

Il s'agit d'une problématique complexe en constante émergence qui demande une élaboration en continue du programme de l'opération. Des solutions innovantes doivent au fur et à mesure être conçues et expérimentées pour répondre à cette problématique et à son évolution qui justifient bien du caractère pilote de l'opération.

L'élaboration du programme en 1996, a observé la logique des propositions de l'étude «*Friches: la reconquête d'un territoire*», et suit trois axes:

1. Créer des itinéraires de promenades entre la Ville et sa campagne.
2. Gérer le territoire avec l'agriculture et l'élevage.
3. Organiser les habitudes et construire le paysage avec la population, aménager le périurbain.

Les actions en cours pour 1997 évoluent sur cette base pour conserver la cohérence de la démarche adoptée dès

l'origine.

La démarche permet de fondre les idées des différents acteurs locaux en un projet global efficace à la hauteur des enjeux de l'opération.

Les itinéraires promenades. Les itinéraires de promenades visent à réintroduire la place de l'agriculture et du pastoralisme ainsi que du promeneur, dans un environnement périurbain produit selon les logiques exclusivement routière et d'urbanisation.

Ce sont des liens fonctionnels à rétablir entre la Ville et sa campagne, permettant de valoriser les espaces de proximité en leur redonnant une signification. Un projet de sentiers promenade a été élaboré avec la participation des Comités Départementaux Equestre, de Cyclotourisme, de Randonnées Pédestres, ainsi que d'un Collège dans le cadre d'un Plan d'Actions Educatives. Le Conseil Général interviendra à hauteur de 30% du coût du projet.

Une dynamique avec ces différents acteurs est engagée pour la réalisation qui demande encore:

- La conception détaillée ainsi que la mise en œuvre technique et financière assujetties à l'obtention des autorisations de passage (aménagements particuliers, signalisation, demande de subvention).
- Le choix du montage juridique des Conventions de passage.
- La valorisation notamment en développant et

coordonnant les thèmes des promenades (lecture du paysage en particulier).

L'agriculture et l'élevage: outils de gestion du territoire. L'agriculture et l'élevage occupaient et utilisaient traditionnellement et totalement l'espace autour de la ville: terrasses viticoles des grands domaines, jardins maraîchers de la plaine alluviale irriguée, transhumance inverse des troupeaux voire troupeaux sédentaires.

Aujourd'hui, le déficit d'installations par rapport aux cessations d'activité (assortie souvent de l'arrachage viticole) et la pression foncière périurbaine, engendrent des espaces déqualifiés en attente d'un hypothétique avenir.

Pour la reconquête de ces espaces, un nouvel accès au foncier peut s'opérer par une mise à disposition gratuite, en raisonnant plus en termes d'usages que de propriétés. Ceci ouvre la voie à de nouveaux modes d'exploitation agricole. La fonction de ces exploitations n'est plus exclusivement la production mais également l'entretien de l'espace, intégrant la demande urbaine proche, et la préservation du patrimoine.

Près de 200 hectares ont fait l'objet de conventions (mis à disposition gratuite des propriétaires à la Ville, avenant tripartite avec l'exploitant et contrat d'obligation pour ce dernier). Cette maîtrise d'usages a permis de créer des *îlots d'exploitation*, reconquis sur la friche, de deux types:

1. Des *îlots agri-*

environnementaux où les travaux consistent en une remise en état des terres pour retrouver un niveau agronomique équilibré après l'abandon cultural, en adoptant une conduite valorisant le milieu naturel, le produit, les ressources organiques urbaines et agricoles.

Nous trouvons dans ce type d'îlot:

- le maraîchage de la plaine alluviale sur la friche de proximité d'exploitations existantes qui souhaitent augmenter leur surface;
- des cultures fourragères dans une logique d'amélioration du calendrier et du système de production;
- des grandes cultures d'hiver (blé dur) voire d'été (tournesol) avec la maîtrise de la filière par les exploitants tant sur le plan technique, de la transformation, de la commercialisation que de la réglementation (quota de production).

2. Des *îlots paysagers et pastoraux* où les travaux consistent en une ouverture sélective du milieu et un nettoyage. Il s'agit d'une valorisation essentiellement sociale et environnementale avec un aménagement paysager valorisant le fonds pastoral et l'insertion d'une exploitation en périurbain qui assurera l'entretien. Un système de clôture, a été étudié avec l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier dans le cadre d'un réseau national de références, objet d'un

projet de convention entre la Ville et l'Institut.

La clôture, constituée d'une périmétrale et de mobiles, aura une triple fonction:

- permettre la valorisation rationnelle de la ressource fourragère en pratiquant le pâturage tournant, et l'allègement de la garde,
- protéger le troupeau contre les agressions notamment des chiens errants,
- structurer et organiser l'espace pour l'accueil du public.

Nous procéderons également à la mise en place d'un suivi technico-économique de parcelles de références (suivi opérationnel et scientifique). Ce suivi devrait être une première étape vers une rationalisation des interventions sur le milieu en dehors d'une finalité strictement agricole qui ne se limite pas à la préservation des pratiques anciennes mais ambitionne d'être un génie écologique en devenir.

Construire le paysage et aménager le périurbain. Rendre la population actrice de son paysage est une opportunité offerte par l'opération. Ceci appelle une concertation permanente avec l'ensemble des acteurs présents sur le territoire, qui pourrait se matérialiser au travers d'une *carte de vocation*, outil d'aide à la décision, de négociation et de contractualisation.

Il y a lieu à cet effet:

- De suivre la demande sociale en espaces de proximité (observations sur le terrain des habitudes qui

permettra de compléter, de modifier et de valoriser les réalisations pour leur appropriation par la population).

- De développer la carte de vocation (intégrant les données de l'occupation naturelle des sols et les usages) avec un objectif de gestion des espaces naturels à l'aide d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Parallèlement, un travail portant sur les *aménagements en périurbain* mérite d'être poursuivi avec les services et administrations, notamment dans une logique d'urbanisme opérationnel qui concrétise la politique d'aménagement de la Ville telle que définie dans le projet de révision du document d'urbanisme (diminution des zones urbanisables et inscription de grands projets verts).

Il s'agit de:

- Conduire une réflexion concernant la mise en œuvre d'une procédure de restructuration foncière adaptée au contexte périurbain.
- Contribuer à définir une politique et des moyens adaptés à la problématique des zones périurbaines.
- Proposer et définir les aménagements améliorant le cadre de vie et la fonctionnalité telles que les continuités piétonnes entre la Ville et la campagne.

Les travaux: vers la réalisation des enjeux

Les premières réalisations ont engagé l'opération dans

la phase concrète de reconquête des friches avec ses enjeux multiples: paysager, écologique, agricole et pastoral, social et économique. L'articulation entre les travaux exécutés par les agriculteurs, par l'entreprise et par un chantier manuel d'insertion par l'économie permet de réaliser les aménagements avec une complémentarité efficace de moyens techniques et humains.

Les agriculteurs, prestataires de services. Les agriculteurs, intéressés par l'exploitation d'un îlot, peuvent éventuellement réaliser eux-mêmes les travaux de réhabilitation sur la base d'un barème établi avec la Chambre d'Agriculture et la DDAF. Un cahier des charges impose à l'exploitant retenu d'adopter une agriculture respectueuse de l'environnement qui vise la richesse spécifique du milieu (préservation de la fruticée, des bosquets de genêts, des zones humides ...). Les objectifs agricoles se conjuguent avec des objectifs environnementaux. Plus de 150 hectares ont fait l'objet de travaux par les agriculteurs et d'autres créations d'îlots sont prévues en concertation avec la profession.

Travaux aux entreprises. Une première tranche de travaux de réhabilitation (ouverture sélective du milieu, retrait des dépôts sauvages d'ordures ...) sur 55 hectares a été réalisé par une entreprise d'éco-aménagement sur le site

paysager et pastoral du Serrat d'en Vaquer. Il est maintenant nécessaire:

- D'achever ce premier îlot paysager et pastoral du Serrat (mise en place des clôtures, aménagements complémentaires, arrivée du troupeau et suivi de son action sur le milieu ...).
- D'envisager et d'instruire d'autres tranches de travaux (CCTP).

Le chantier d'insertion par l'économie. Depuis le dernier trimestre 1996, un chantier d'insertion par l'économie réalise des travaux complémentaires manuels sur le site du Serrat (nettoyage, élagage, taille des haies ...). Ce chantier comprend une double dimension.

1. Une dimension qualifiante, la formation a été confiée à un CFPPA (Rivesaltes), l'ambition est de former des ouvriers qualifiés dans l'entretien de l'espace.
2. Une dimension d'employabilité avec la présence simultanée sur site des entreprises qui réalisent les travaux, et le lancement d'une étude de faisabilité pour la création d'une activité permanente d'entretien de l'espace.

Le suivi de l'évolution du chantier pour la formation et l'emploi contribuera à définir les conditions pour passer de l'insertion à l'économie pour ce type d'activité.

La gestion quotidienne de l'opération sur le terrain et sa valorisation socio-économique

L'opération est entrée dans

une phase de gestion quotidienne sur le terrain du fait en particulier de:

- l'arrivée du troupeau sur le Serrat qui effectuera l'entretien du milieu après sa réhabilitation,
- l'accueil du public sur le site et la fréquentation des itinéraires de promenades entre la Ville et sa campagne,
- la mise en place des cultures.

Il est nécessaire, dans une logique de multi-usages et au travers d'une concertation permanente, d'organiser et de gérer l'offre et la demande intéressant les espaces reconquis.

La reconquête des espaces en friche et leur valorisation entraînent l'émergence d'un service d'intérêt général qui pourra s'équilibrer au travers de financements publics abondés de recettes résultantes d'activités économiques à promouvoir : vente de la cueillette des olives du Serrat, des figues, du vin voire du foin pour les chevaux ...

Nous prendrons à titre d'illustration, l'activité agricole (production d'agneaux, grandes cultures ou cultures fourragères) qui retrouve une place avec la mise à disposition gratuite du foncier, la réhabilitation et l'aménagement des terres en friche. Plus précisément, c'est l'engraissement des animaux (veaux brouillards) produit en montagne qui pourrait être permis sur le département avec la production du fourrage en plaine dans le cadre d'une politique de qualité et de terroir.

Aujourd'hui, la gestion

quotidienne du projet sur le terrain (suivi et coordination des travaux, encadrement du chantier d'insertion, concertation autour des usages ...) est assumée par un appelé du contingent effectuant un service civil à la Ville de Perpignan (Chargé d'exploitation, formé par ECOSYS).

Il conviendra d'étudier avec le Maître d'Ouvrage, qui est la Ville de Perpignan, l'alternative qui lui est offerte de gérer directement en interne le besoin d'entretien des espaces naturels ou de déléguer cette tâche à un maître d'œuvre.

Il s'agira d'un choix de politique générale, arrêté in fine par la Ville et ses élus, et déterminé par les opportunités financières et la valorisation socio-économique de l'opération.

La conduite de l'opération et la communication

Une opération partenariale. Le maître d'ouvrage de l'opération est la Commune de Perpignan, aidé par un cofinancement à 75% de l'Etat qui opère un suivi avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement. Un Comité de pilotage réunit la Ville, les administrations (DDAF, DIREN), les partenaires institutionnels régionaux et départementaux (Conseil Régional, Conseil Général, Chambres Consulaires), le maître d'œuvre ECOSYS. Le Comité de pilotage est doublé d'un groupe technique de travail avec les services concernés.

Un travail de terrain plus

informel est conduit avec les propriétaires, les associations, les exploitants.

La communication pour valoriser l'opération et créer une dynamique de projet. Plus de deux cents *réunions* ont été nécessaires depuis le mois de mai 1996 avec les services de la Ville, de l'Etat, les partenaires institutionnels, sociaux ou économiques, le Groupe Technique et le Comité de pilotage, les événements telle la signature de la convention entre la Ville et l'Etat.

La production d'un *film* est demandée par le Ministère de l'Agriculture afin de suivre l'opération et en assurer la présentation. Une *plaquette*, contenant un dossier de presse sur l'opération, ainsi qu'un *stand* ont été réalisés.

Enfin, un *diaporama*, est disponible pour les réunions et les présentations du projet.

Des *visites sur le terrain* des différents sites qui sont aujourd'hui la communication la plus convaincante auprès des partenaires et des décideurs sont régulièrement organisées.

ECOSYS, appartenant à un réseau national sur le périurbain, présente également régulièrement l'opération dans des différentes *rencontres et des manifestations*:

- Séminaire «*Pour une Charte de Gestion des Espaces Naturels Périurbains*» à Nîmes les 2 et 3 Novembre 1995.
- Rencontre «*Agriculture et forêt en zones*

périurbaines: constat et perspectives» organisée par la Bergerie Nationale de Rambouillet les 22 et 23 février 1996.

Les Assises Régionales de l'Environnement sur le thème du paysage, organisées à Perpignan le 4/11/96, avec l'intervention de M. le Maire de Perpignan, ont permis de saisir l'opportunité de valoriser l'opération sur le sujet préparé par ECOSYS: «*Le paysage: outil pour une politique globale d'aménagement et d'un nouveau dialogue social*». ECOSYS et la Ville de Perpignan ont participé au Congrès International sur l'agriculture périurbaine organisé à Palerme les 5 et 6 décembre 1996 dans le cadre de la clôture d'un projet LIFE.

Le pays et son paysage, la cohérence de la réflexion et de l'action

Chaque projet de gestion et d'aménagement de l'espace doit retenir une échelle pertinente pour être cohérent. Le Pays, défini par la loi d'aménagement et de développement du territoire, offre cette échelle notamment pour la gestion et l'aménagement des espaces naturels périurbains où s'expriment plus fortement qu'ailleurs la solidarité et la complémentarité territoriale ville/campagne. Les limites d'un Pays reposent sur des déterminants socio-économiques, physiques, historiques et culturels, qui

se sont exercés, s'exercent et s'exerceront pour forger un territoire et son devenir. Les logiques qui en découlent sont difficiles à appréhender sur les espaces périurbains, dont le handicap principal est le manque d'identité, du fait des évolutions importantes récentes (urbanisation, infrastructures, déprise agricole ...).

Le paysage et sa lecture pourront jouer un rôle essentiel pour identifier rapidement les enjeux, pour proposer une identité motrice à partager par les acteurs et contribuer à définir le Pays.

Le paysage, forme de l'ensemble du territoire, doit être bien interprété et son évolution faire l'objet d'un projet. Il est indispensable de tenir compte du paysage dans les actions d'aménagement, au même titre que les projets architecturaux urbains. Une intercommunalité coïncidant avec un pays et dotée d'un projet de territoire paysager réunira pertinence d'échelle et compétences pour la gestion et l'aménagement de l'espace.

Le paysage: une autre approche pour une politique globale d'aménagement

Le paysage peut s'appréhender en terme de décor ou en terme de résultante des relations de l'homme et de son environnement. Sans nous désintéresser de l'aspect visuel, esthétique,

notre propos portera plus largement sur la construction du paysage et la possibilité qu'il nous offre en tant qu'outil d'une politique globale d'aménagement d'un territoire, qui réponde à une volonté pour l'amélioration générale du cadre de vie. Une méthode de travail uniquement fondée sur la quantité et la mesure finit par faire prévaloir celles-ci sur les caractères qualitatifs. L'aménagement, qui a aussi pour objectif le cadre de vie et donc la qualité du paysage, est alors souvent subordonné à des objectifs exclusifs de fonctionnalité et d'efficacité en fréquentes contradictions les uns par rapport aux autres.

En ce sens, un programme d'aménagement sur un territoire demande de dépasser les contenus fonctionnels de l'urbanisme, de l'agriculture, de l'écologie, de l'hydraulique et du simple souci d'esthétisme pour arriver à une synthèse subordonnant toutes ces approches spécifiques à un objectif politique global.

Le paysage est une forme globale, résultante de toutes les actions entreprises sur un territoire au cours de l'histoire et de toutes celles menées aujourd'hui. Il est en mesure, sans les ignorer, d'assujettir les approches sectorielles et «technicistes» incapables de répondre seules aux enjeux actuels. Un des enjeux majeurs des aménagements actuels et futurs est de corriger l'atteinte des aménagements récents (rocades, marée pavillonnaire etc.), en étant

plus attentif et plus rationnel, et de créer un nouveau paysage, sans détruire les valeurs de l'ancien. Des conditions de vie nouvelles seront offertes à l'homme qui donnent un sens à la vie, sans oublier le passé: on ne doit plus fabriquer de la morosité et du malaise paysagers.

Le paysage, promouvoir le dialogue social et le développement local

Le thème du paysage peut devenir dans notre société en mal de repères et d'identité, un outil de dialogue porteur de cohésion sociale et d'un nouveau «contrat social» qui concilierait développement économique et qualité du cadre de vie.

Il permet une appropriation par l' élu et les citoyens d'un projet de gestion et d'aménagement de l'espace et contribue à son efficacité. L' élu et les citoyens reprennent ainsi en main leur environnement (ville et territoire) dont ils sont les acteurs.

En corollaire, cela signifie qu'un travail de suivi et d'animation pour la gestion quotidienne de la réalisation du projet sur le terrain doit être engagé, d'autant qu'il s'agira d'organiser et de promouvoir la pratique du multi-usages. On ne fait pas l'économie, en périurbain encore moins qu'ailleurs, d'une concertation permanente avec l'ensemble des acteurs.

La définition d'un projet paysager, qui n'est pas une fin en soi, permet de révéler

la complémentarité des objectifs des acteurs: environnementaux, économiques et sociaux, sans laquelle un projet de gestion et d'aménagement de l'espace aura peu de chance d'aboutir.

Les outils de gestion du territoire naturel et du paysage existent

Les documents d'urbanisme, *Plan d'Occupation des Sols* et *Schéma Directeur*, sont les outils réglementaires qui s'imposent pour la gestion et l'aménagement de l'ensemble du territoire, et ce plus seulement dans une logique de production de terrain à bâtir mais qui intéresse aussi les zones naturelles.

A titre d'exemple, nous mentionnerons la prise en compte du paysage dans l'élaboration des documents depuis la «loi paysage» avec la possibilité de créer des zones NDp de protection paysagère assorties de préconisations et de prescriptions.

Les *plans de paysage* correspondent à une démarche de projet qui a pour ambition de maîtriser l'évolution des paysages sans cantonner la réflexion dans le seul cadre juridique et administratif ni sur les seuls espaces remarquables. Le plan paysage est un programme d'actions. C'est une démarche partenariale dont l'Etat peut financer une partie.

De manière plus opérationnelle, la gestion et l'aménagement des espaces

naturels dans une logique de développement du multi-usages sociaux et économiques, doit s'inscrire résolument dans un nouveau modèle capable de répondre aux enjeux.

Un Territoire en devenir, un Paysage à construire

Les paysages de nos territoires sont nés de la rencontre entre l'action de l'homme et la nature. Résultante involontaire, nos paysages n'en sont pas moins le fruit d'un fragile équilibre, lentement construit au cours de l'histoire et sans cesse renouvelé.

Notre époque contemporaine semble se caractériser par une accélération du temps, au rythme de la mondialisation et des évolutions technologiques, qui brouillent nos repères culturels et sociaux. Cette accélération se traduit trop souvent par une déstructuration de nos territoires qui génère des dysfonctionnements et qui se projette sur des paysages anarchiques et dégradés que l'on ne reconnaît plus:

- Marée pavillonnaire de l'habitat individuel et urbanisation commerciale qui banalisent notre environnement et recouvrent les témoins d'un passé encore récent.
- Multiplication des infrastructures de communication qui, paradoxe, sont autant de barrières pour le promeneur et le paysan.
- Abandon des terres agricoles engendrant des espaces déqualifiés.

- Production d'espaces marginalisés en déshérence, synonyme de décohésion sociale.

L'exemple des Bouches-du-Rhône et de l'aire marseillaise

Marc Beauchain

Direction Départementale
de l'Agriculture
et de la Forêt
des Bouches-du-Rhône

La diffusion de l'activité économique et de l'habitat dans le département des Bouches-du-Rhône, la présence d'un littoral attrayant, la répartition de grands sites naturels, archéologiques ou historiques font que la pression urbaine, industrielle et touristique concerne l'ensemble du département et non pas seulement l'aire métropolitaine.

A l'intérieur de celui-ci, une aire métropolitaine et un réseau de villes dont le territoire est si étendu qu'elles ont à gérer un vaste espace agricole et naturel, plusieurs milliers d'hectares souvent. Cette situation exceptionnelle imprègne souvent la relation ville-campagne, car aucune ville des Bouches du Rhône lorsqu'elle programme un équipement, lorsqu'elle fait des choix d'urbanisme, ne peut ignorer son propre territoire rural. Bien plus, toutes ces villes fonctionnent, plus ou moins consciemment, en symbiose avec ce territoire, car celui-ci marque profondément leur image, leur histoire, leur culture et conditionne leur développement.

Ainsi la question du développement des villes grandes, moyennes, mais aussi du développement des bourgs, implique nécessairement une interrogation sur la place et le rôle assignés à l'espace rural et agricole dans ce développement.

- exporter ou contenir la croissance urbaine?
- protéger les vastes discontinuités toujours discutées par un aménagement urbain et industriel conquérant?

Les atouts de l'agriculture de type péri-urbain

L'agriculture du département constitue d'abord une richesse économique, un patrimoine de production, justifiant une approche de type spatio-économique. Elle demeure aussi une forme essentielle d'utilisation du territoire par son potentiel d'emplois et d'exploitations, la variété et la qualité de ses productions, et la surface du territoire qu'elle concerne.

La production économique

La protection de l'agriculture péri-urbaine est une nécessité économique absolue. L'agriculture des Bouches-du-Rhône, département à l'intérieur duquel la région urbaine marseillaise occupe le quart Sud-Est, tient une place

d'excellence au sein de l'agriculture française, elle-même la deuxième puissance agricole du monde:

- 1er département de France pour les légumes,
- 2ème pour la production de fruits, avec une arrivée récente et remarquée de la pêche,
- 1er pour les surfaces en serres de production,
- 1er pour les surfaces irriguées.

D'autres indicateurs, peut-être encore plus intéressants, sont des indices de l'exceptionnelle modernité de cette agriculture:

- Le département est principalement orienté vers la production de fruits et légumes qui représentent une livraison de 2 731 MF, soit 77% de la production agricole finale.
- la production s'est globalement accrue de 17% entre les deux derniers R.G.A. tandis que le nombre d'exploitations diminuait de 25%, et que la productivité du travail augmentait de 4,4% par an.
- spécialisation extrême.
- niveau des investissements pouvant atteindre de 3 à 4 000 000 F à l'hectare, chiffres comparables à ceux pratiqués dans les activités industrielles ou commerciales.

L'activité agricole présente dans l'aire métropolitaine urbaine répond à ces critères.

En effet, l'aire métropolitaine intègre:

- la première concentration de serres de France (BERRE)
- la production de denrées de qualité supérieure: vins A.O.C. avec 4 appellations différentes dans la zone, le "Foin de Crau" lui-même classé en A.O.C.
- la présence de ceintures vertes ou maraîchères autour des deux plus grandes villes du département (Marseille, Aix)¹.

Cette agriculture péri-urbaine bénéficie d'atouts incontestables: qualité des sols, réseau d'irrigation, micro-climats, qualité et diversité des productions, proximité des marchés de consommation, accès à un important réseau de commercialisation, d'expédition, branchement sur un système de communication très développé, etc.

Gestion de l'espace péri-urbain, des écosystèmes et production des paysages

L'agriculture:

- gère et entretient l'espace gratuitement au bénéfice de tous, et notamment des villes,

- crée, façonne, entretient le paysage: grands paysages ruraux, micro-paysages agricoles, grands sites naturels ou historiques,
- joue un rôle irremplaçable dans la prévention contre certains risques: coupures agricoles/ et risque d'incendie de forêt; gestion du territoire, des berges des cours d'eau, terrasses de culture/ et risque d'inondation, etc ...
- est le garant d'écosystèmes rares dont elle assure la gestion, garantit l'ouverture des milieux, participe à la réalimentation des nappes phréatiques, etc ...

Les handicaps

Mais la situation de l'agriculture péri-urbaine cumule aussi un ensemble de handicaps vis à vis desquels il faut être très vigilants.

- L'intensification de l'agriculture constitue souvent une réponse à la situation de périurbanisation: les surfaces captives du zonage à des fins d'urbanisation ne font plus l'objet d'investissements, les entreprises agricoles se replient sur des surfaces moindres pour une production équivalente. Mais souvent l'intensification elle-même s'accompagne d'une extension des jachères, voire des friches: les agriculteurs concentrent leurs efforts sur les parcelles à fort investissement.
- L'agriculture intensive génère des nuisances, ce qui n'est pas souhaitable à la périphérie des villes, et contradictoire avec les services qu'on attend d'elle.
- L'intensification fait évoluer très vite les paysages, ce qui est contraire au désir social de permanence et de gestion de l'espace. Et une agriculture vivante implique aussi des constructions (habitations, bâtiments d'exploitation, serres, etc), ce qui est souvent vécu comme un défi en zone naturelle.
- Le prix des terres est globalement élevé en zone péri-urbaine, aux tous premiers rangs des enquêtes nationales. Ceci constitue un handicap pour l'installation des jeunes et le renouvellement des générations. Mais ce prix élevé ne compense pas entièrement le différentiel avec les prix

pratiqués dans les zones constructibles: le phénomène de prix élevés sur le marché agricole se double d'une surenchère liée à la demande de sols.

L'apparition de friches spéculatives constitue l'aboutissement de ces processus cumulatifs.

Le constat de la politique d'aménagement du territoire

L'exemple des Bouches-du-Rhône

Dans les Bouches-du-Rhône, l'espace agricole fait en premier les frais de l'extension de la "tâche urbaine": espace plat, à proximité des agglomérations, facile à exproprier (surtout si les structures d'exploitation sont assez granites), facile à équiper, facile à desservir.

Recensement Général de l'Agriculture 1970/71:
S.A.U: 188 000 ha

Recensement Général de l'Agriculture 1979/80:
S.A.U: 148 100 ha - 39 900 ha

Recensement Général de l'Agriculture 1988:
S.A.U: 160 900 ha + 12 800 ha

Enquête "Structures" 1995:
S.A.U: 147 300 ha - 13 600ha

soit au total une perte de près de 27 100 ha et 22% de la Surface Agricole Utile en 25 ans (sur la période 83 / 93, perte estimée de 4% de la S.A.U, et augmentation de 1% du territoire agricole non utilisé).

La logique actuelle de l'implantation des activités dans nombre de régions françaises, et en particulier dans la région marseillaise se caractérise par:

- la prolifération des zones d'activités dans la périphérie des villes, des bourgs ou même des communes rurales,
- la multiplication de grands projets de technopoles dans des sites vierges,
- la poursuite du phénomène de friches industrielles en zone urbaine, parfois même en zone rurale, laissées sans réhabilitation ni ré-affectation,
- cette logique s'accompagne d'une dilution de l'urbanisation jusqu'en zone rurale (rurbanisation). Les grands programmes d'infrastructure ne font qu'accompagner ce processus que les stratégies de pôles d'activités

nouveaux reportent toujours au-delà.
Les conséquences de ce mode de développement sont considérables pour:

- l'activité agricole qui fait l'objet d'empiètements successifs, sans considération de son poids économique, mais seulement comme réserve foncière pour des terrains faciles à équiper,
- l'équilibre écologique de l'espace naturel mis en danger par les phénomènes de fragmentation du milieu naturel, de sur-fréquentation et de multiplication des risques (notamment d'incendie),
- l'atteinte à certains grands sites ou grands paysages qui constituent l'image de la région.

La concurrence pour l'usage du sol et la consommation d'espace

- Les processus d'aménagement ne peuvent continuer à ignorer la globalité du potentiel de production et de gestion procuré par l'agriculture péri-urbaine:
 - Les empiètements successifs sur l'agriculture, à la faveur des aménagements urbains, industriels, ne sont pas "indolores": ils précarisent les entreprises, destructurent le marché foncier, désorganisent la production, interdisent l'installation des jeunes, font chuter la production, aboutissent à la deshérence de zones entières.
 - Les atteintes portées à l'agriculture du fait de la soustraction des terres agricoles dépassent le seul aspect du prélèvement: le "mitage" de l'espace rural rend très aléatoires les conditions du maintien et l'organisation collective d'une exploitation agricole des sols; le morcellement du foncier, à lui seul, est un facteur de destructuration de l'agriculture.
 - Les conséquences de tout cela vont bien au-delà de ce qu'on pourrait supposer: perte de confiance, désorganisation de la filière à l'amont et à l'aval, etc ...
- Le tissu agricole n'est pas un réservoir inépuisable d'espace dans lequel on peut purser impunément.
- Le fonctionnalisme, la spécialisation du territoire et la logique du zonage conduisent à une affectation symbolique de l'espace qui, en elle-même, constitue une forme de

consommation de l'espace: l'espace affecté à telle ou telle destination perd, du simple fait du zonage, sa vocation actuelle, même si toutes les conditions sont réunies pour maintenir sa vocation initiale.

Le zonage est à la fois un facteur de sécurisation pour l'entreprise agricole, mais aussi un facteur de déstabilisation et de précarisation pour l'espace. Lorsque le propriétaire anticipe sur l'usage futur du sol, le déclassement d'une zone agricole se traduit par un sentiment d'insécurité de l'agriculteur lié à l'absence de pérennité, une difficulté d'investissement à long terme, des désordres sur le marché foncier.

Ce processus induit à son tour une augmentation des coûts fonciers et précipite le processus de deshérence: le seuil critique pour le maintien des services à l'agriculture et des structures collectives de transformation et de commercialisation est très vite franchi et apparaissent les fiiches ...

La réversibilité d'un tel processus suppose un investissement important de la commune et de l'Etat, et la mise en place d'une politique lourde de réinstallation d'agriculteurs, de reconquête et de réaffectation de l'espace.

Les P.O.S. étant en eux-mêmes des instruments de changement d'usage du sol, les changements "virtuels" sont souvent irréversibles, car ils sont facteurs de désaffectation et donc de consommation de l'espace. Ils paraissent mal adaptés à l'espace rural où ils induisent les processus spéculatifs qui n'existaient pas avant leur approbation, par l'introduction d'une logique urbaine de production d'espaces constructibles.

Ils sont particulièrement dangereux dans un département comme les Bouches du Rhône où les grandes villes sont en même temps les gestionnaires d'un vaste espace rural.

Les documents d'urbanisme

- En France, depuis les lois de décentralisation, les documents d'urbanisme se caractérisent par une instabilité non régulée qui ouvre la porte à tous les dysfonctionnements et à toutes les concurrences. Le nombre excessif de communes rend difficile la planification territoriale, lorsque celle-ci n'est pas cadrée par

des documents de cohérence “supérieurs”. Par exemple, dans les Bouches-du-Rhône, depuis 1983, on compte pas moins de 450 procédures de modification de POS et 204 procédures de révision dont 123 révisions totales, c’est à dire mettant en cause l’économie générale du POS et éventuellement portant atteinte à des zones agtiques ou à des zones naturelles protégées.

- Ils se traduisent souvent par un recours massif à l’urbanisation diffuse parce qu’il existe une demande des propriétaires locaux et des citoyens pour cette forme d’habitat. Les conséquences: des risques naturels accrus (inondation, incendie de forêts) et le “mitage” avec constitution d’un tissu urbain “irrécupérable” (ex: surface des zones NB dans le département: 19 633 ha).
- L’agriculture “captive” du zonage: Une étude réalisée en 1983 faisait apparaître, sur l’ensemble du département qu’une part importante de l’activité agricole n’était pas protégée par le statut de la zone agricole, mais était captive d’un zonage en secteur constructible (chiffres établis par photo-interprétation).

Cultures	Surface en ha	% du total des cultures captives	% par rapport au total de chaque nature de culture
Céréales	3390,5	36,2	6,2
Légumes	1670,5	17,8	12,0
Vignes	1578,0	16,8	10,0
Vergers	1242,0	13,2	6,3
Prairies	1125,5	12,0	6,2
Friches	370,5	4,0	25,3
Total	9377,0		

Ces chiffres étaient encore aggravés selon la petite région agricole considérée: à titre d’exemple, dans la région “littoral de Provence”, c’étaient 48% des surfaces agricoles en culture qui étaient captives du zonage. Contrairement à ce que l’on attendait d’eux, les POS sont pour l’agriculture et l’environnement des outils de planification spatiale nécessaires, mais non suffisants. Bien au contraire, en l’absence de schémas de cohérence, ils peuvent

apparaître comme des instruments de destabilisation et de désaffectation de l’espace et des activités qui l’entretiennent dans la mesure où ils participent à la destructuration du tissu économique et social agricole.

La banalisation de l’espace et des paysages

La doctrine de l’aménagement du territoire en France a “instrumentalisé” l’espace: celui-ci est encore essentiellement regardé du point de vue de la logique urbaine et industrielle, comme un bien à consommer. Cette conception fait qu’aujourd’hui l’espace n’est pas considéré à partir de ses valeurs intrinsèques et des fonctions qu’il remplit en propre. Le corollaire de cela est que ses valeurs peuvent être transgressées si des impératifs d’aménagement, jugés supérieurs, sont en cause.

Cette indifférence à l’affectation des sols, aux valeurs et aux fonctions remplies par l’espace aboutit à une banalisation des paysages. Car ceux-ci ne sont, en effet, que la résultante d’une économie rurale qui va à son rythme, et selon sa propre logique. La protection des paysages naturels passe donc aussi par une attention à ces questions et par une gestion fine du territoire, sauf si l’on accepte la “banlieusardisation” indifférenciée, celle que l’on constate aux abords des villes, dans ces espaces intermédiaires que l’on ne sait plus “requalifier”.

Pistes de reflexion pour une politique d’aménagement des espaces agricoles peri-urbains: les principes d’un developpement durable

La Conférence de RIO sur l’environnement et le développement en Juin 1992 a légitimé le concept de développement durable, issu du rapport Brundland validé par l’O.N.U.²

Nous proposons que ce concept (qui trouve sa légitimité dans une évolution de la demande sociale liée à la qualité de l’espace - demande de paysages de qualité, d’espaces entretenus et accessibles au public - et induit un questionnement sur l’aménagement du territoire)

fonde les principes d'un développement harmonieux qui préserve l'avenir: choix réversibles, économie d'espace pour les générations futures, conservation et gestion des ressources aux fins de développement. Il peut se décliner autour des principes suivants:

- conception intégrée de la planification et de la gestion des terres,
- promotion d'un développement agricole et rural durable,
- gestion des écosystèmes fragiles et préservation de la diversité biologique.

Il s'agit bien là d'apporter une réponse au problème posé par la place et le rôle des espaces agricoles et naturels dans la planification territoriale.

Reconnaître les rôles remplis par l'agriculture

Reconnaître les rôles remplis par l'agriculture, c'est s'attacher à résoudre les difficultés, les contradictions, bref permettre à l'activité agricole de se maintenir, lui donner un avenir.

Pour apporter une réponse aux difficultés actuelles de la planification territoriale, il faut admettre les principes ci-après:

• 1er principe:

L'agriculture continue de jouer un rôle central dans l'espace rural, même en situation périurbaine: moteur d'activité, gestion de l'espace, facteur de diversité sociale, d'identité, de permanence, etc.

Reconnaître à l'agriculture son rôle central dans l'espace rural

• 2ème principe:

L'instrument de travail de l'agriculteur c'est la terre, donc l'espace (même si l'intensification fait diminuer l'espace requis pour l'exploitation).

Consommer anarchiquement l'espace, c'est détruire l'instrument de travail agricole de manière irréversible.

L'espace est un bien rare et non reproductible: économiser l'espace, comptabiliser les consommations d'espace, rétablir les conditions de la production à l'identique.

• 3ème principe:

L'exploitant agricole a besoin de l'assurance d'une certaine pérennité pour assurer l'amortissement des investissements qu'il réalise dans son entreprise.

Cela suppose que la zone agricole soit traitée comme toutes les zones d'activités économiques, où l'on donne au moins à l'entrepreneur des garanties sur le long terme quant à l'affectation du sol.

L'espace agricole est un espace de production économique: pérenniser l'espace de production agricole.

• 4ème principe:

L'agriculteur est un chef d'entreprise et l'entreprise agricole a sa stratégie de production, dont elle reste maîtresse. Il vit de sa production en créant de la richesse et des emplois. Lorsqu'il remplit des rôles supplémentaires - gestion d'écosystèmes, entretien du paysage - il doit être aidé pour ce supplément d'activité répondant à une demande sociale (mesures agrienvironnement, Fonds de Gestion de l'Espace Rural).

Reconnaître tous les rôles remplis par l'espace agricole et les traduire spatialement.

• 5ème principe:

La prolongation des tendances actuelles constatées en matière d'aménagement du territoire:

- dynamique démographique très différenciée, au détriment des villes et au bénéfice des communes rurales,

- empiètements successifs sur l'espace rural et spécialement sur l'espace agricole (le plus facile à aménager et aux coûts fonciers les moins élevés), conduit à imaginer une perspective de densification pouvant déboucher sur une mégapole indifférenciée.

Ce scénario inacceptable dans une perspective d'aménagement du territoire implique:

une politique volontariste alternative:

- de protection de l'espace, et en particulier de l'espace agricole, au travers de documents d'urbanisme stables et de schémas intercommunaux de vocation des terres

- un schéma global, pour les aires métropolitaines, pour orienter le développement et éviter que chaque collectivité ne mène sa propre politique

- une politique équilibrée de développement choisi et non subordonné, impliquant que soient pris en considération les effets de la croissance urbaine sur le monde rural.

• 6ème principe:

L'espace agricole et rural ne peut se raisonner de manière indifférenciée, ni au niveau du département, ni au niveau de l'aire métropolitaine. Il est constitué d'une mosaïque de terroirs et de systèmes locaux dont la compréhension nécessite des changements d'échelle continus. Ces niveaux pertinents concernent soit la nature des productions (zones de culture homogène), soit les situations objectives dans lesquelles s'insère la production (ceintures maraîchères, zones d'A.O.C.)³. Ils peuvent mettre en jeu des parties de communes (plaine des Milles à Aix) ou des régions urbaines plus vastes (cuvette Sud-Est de l'Étang de Berre), ils peuvent embrasser des sociétés locales ("pays") cimentées autour de l'histoire, sans considération géographique (flancs Nord et Sud des Alpilles), etc.

La politique d'aménagement doit prendre en compte la diversité pour une gestion fine des territoires.

6. Propositions⁴

- Aménager le dispositif réglementaire français: la superposition des procédures entrave la transparence et constitue une entrave à l'harmonisation.
- Mettre en œuvre une approche globale: replacer l'agriculture dans la problématique plus vaste du développement (approche globale et prospective intégrant les problématiques économiques, sociales et environnementales, démarche de type "projet de territoire" favorisant un développement des solidarités spatiales).
- Résoudre la question foncière par une réforme des baux et par une interdiction des modifications et espacement des révisions des Plans d'Occupation des Sols.
- Favoriser l'exploration de nouvelles voies de développement agricole: transformation agro-alimentaire locale, relance de productions à haute valeur ajoutée, tourisme rural.
- Étendre l'éligibilité des pluri-actifs aux aides agricoles.
- Renforcer le dispositif de gestion des zones naturelles.

Note

¹ L'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 1995 fait en outre apparaître les tendances suivantes:

- les terres sont majoritairement reprises par les grandes structures très spécialisées: 147 000 ha sont cultivés par 6800 exploitations.
- emploi de 15 300 actifs, avec une augmentation du nombre de salariés permanents de 3% depuis 1993.
- confirmation que le maraîchage et les cultures fruitières sont les principales orientations technico-économiques du département, leur part progressant respectivement de 2 et 3% par rapport à 1988.

² "Le développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins".

Ce concept: - recouvre le long terme,

- s'applique à des objectifs multisectoriels (économique, écologique, social et éthique),
- privilégie le préventif et s'attache à mesurer le degré d'irréversibilité des choix.

³ Dans les Bouches-du-Rhône, ils peuvent mettre en jeu des parties de communes (plaine des Milles à Aix) ou des régions urbaines plus vastes (cuvette Sud-Est de l'Étang de Berre), ils peuvent embrasser des sociétés locales ("pays") cimentées autour de l'histoire, sans considération géographique (flancs Nord et Sud des Alpilles), etc.

⁴ Propositions synthétiques extraites de l'étude R.C.T.: "Connaissance de l'agriculture littorale" Juin 1996 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation.

René Blanchet
Serge Bonnefoy
ADAYG

Pourquoi une Politique Agricole Périurbaine dans l'Y Grenoblois a-t-elle vu le jour?

La Région Rhône-Alpes, entre Vallées, Plaines et Montagnes:

Située dans le sillon alpin (Genève à Valence), la ville de Grenoble appartient à la région Rhône-Alpes, deuxième région française. Rhône-Alpes représente 10% de la surface nationale, 10% de la population française, 10% du Produit Intérieur Brut.

Une Région, pionnière du Développement Local:

Des conditions particulières à Rhône-Alpes expliquent le rôle pionnier de la région dans la naissance en France des Politiques Agricoles Périurbaines:

- C'est une région fortement urbanisée (pour la France) où l'espace utile est rare. En effet, en montagne, les espaces impropres aux activités humaines y sont fortement représentés. Ceci est encore plus vrai pour la région grenobloise qui est enserrée par trois massifs montagneux.

- C'est une région de forte tradition de planification urbaine et de développement local: les divers acteurs locaux tout comme les institutions départementales et régionale ont déjà une pratique ancienne des Schémas d'Aménagement, des Schémas Directeurs et autres Plans d'Occupations des Sols. Ensuite, ces mêmes acteurs ont également depuis plus de trente ans initié de nombreuses procédures

contractuelles de développement local: Contrat de Pays, de Petites Villes, de Villes Moyennes et maintenant Contrats Globaux de Développement. C'est la Région qui impulse cette politique.

- C'est une Région marquée par les innovations de la Politique de la Montagne. En effet, dans cette zone défavorisée où l'agriculture est fragile, les acteurs montagnards ont développé depuis plus de quarante ans de nombreuses innovations, de nombreuses expériences qui font références pour l'ensemble des territoires et des agricultures locales.

- C'est enfin la première et, encore à ce jour, la seule Région française à avoir mis en place une Politique Agricole Périurbaine. En 1979, la Région Rhône-Alpes et la Chambre d'Agriculture du Rhône ont défini le premier programme agricole de la Région Urbaine lyonnaise qui sera suivi en 1984 par celui de la Région Grenobloise et en 1987 par celui de la Région Stéphanoise. Le soutien du Conseil régional Rhône-Alpes a donc été essentiel dans la mise en place et dans la réussite de ces politiques agricoles périurbaines.

La Région Grenobloise, pionnière de la planification urbaine et de l'innovation sociale:

La Région Grenobloise est d'abord marquée par les contraintes de son site: le site de la Région Grenobloise est dessiné par trois massifs montagneux, au Nord, la Chartreuse, à l'Est, la

chaîne de Belledonne et à l'Ouest, le massif du Vercors. Entre ces trois massifs, coulent l'Isère et son affluent le Drac. Ces deux vallées forment un Y.

La ville de Grenoble a donc été créée au carrefour de ces deux vallées. La première ville romaine s'appelait Cularo: elle s'est installée sur les côteaux de La Bastille. Les habitants de l'époque cherchaient à se protéger des inondations catastrophiques de l'Isère et du Drac.

La ville s'est ensuite appelée Gratianopolis avant de prendre le nom français de Grenoble. Elle s'est développée en franchissant l'Isère qui fut en partie maîtrisée grâce à la construction de digues. Cette région est ensuite marquée par son histoire militaire et urbaine: à l'origine, c'est un site militaire de Vallée Alpine, frontière du royaume de Savoie-Piémont jusqu'en 1860, marquée par les conflits entre les intérêts de la Défense Nationale et les intérêts urbains et économiques. Ces derniers l'emporteront définitivement dans les années trente à cinquante. Aujourd'hui, la ville de Grenoble compte environ 160 000 habitants. Et, depuis les années 60, le Bassin Grenoblois et son agglomération ont connu une forte explosion démographique: l'agglomération concentre aujourd'hui 400 000 habitants et la région urbaine, 600 000 habitants. Le développement urbain récent est la conséquence du développement industriel

fondé sur un système de relations privilégiées avec la recherche scientifique et l'université: Grenoble est ainsi devenue une ville High Tech (haute technologie) spécialisée dans la recherche et l'électronique de base.

Cette urbanisation prit d'abord des formes collectives avec la création de nouveaux quartiers populaires qui ont accueilli de nombreux habitants (notamment le quartier de la Villeneuve) et l'installation en périphérie de zones industrielles et de centres commerciaux très importants. Puis ce développement urbain s'est étendu à l'ensemble des trois branches de l'Y Grenoblois grâce à la généralisation de la maison individuelle, ce qui eut pour conséquence de consommer beaucoup de terrains agricoles. Ce développement a été encadré par le Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de la Région Grenobloise approuvé en 1973. Ce SDAU a défini l'affectation à moyen terme des différents types d'espace de la Région Grenobloise: zone urbaine, industrielle, agricole, grandes infrastructures ... Plus de vingt ans après, on constate que l'urbanisation a occupé les surfaces prévues par le SDAU. Par contre, la densité de population est nettement inférieure aux hypothèses du Schéma Directeur puisque les prévisions d'accroissement démographique, notamment naturel, se sont révélées très largement surestimées. Aujourd'hui la Région

Urbaine occupe les trois branches de l'Y:
 - au Nord Ouest, le Pays Voironnais comprend environ 80 000 habitants. Sa tradition agricole est forte et variée: élevage, maraîchage, arbres fruitiers mais aussi céréales et maïs. C'est également un pays de tradition industrielle et urbaine qui connaît aujourd'hui un nouveau développement.
 - au Nord-Est, le Grésivaudan forme la deuxième branche de l'Y: c'est la partie de la vallée de l'Isère qui se trouve entre Chartreuse et Belledonne. Autrefois très rurale, cette région connaît depuis deux décennies, un fort développement résidentiel combinée avec un développement industriel de haute technologie. Dans la plaine de très bonne qualité agronomique, on cultive surtout le maïs. Sur les côtes subsistent la vigne et l'élevage. Enfin, en montagne, les exploitations sont orientées vers la production laitière et la filière viande.
 - au Sud, la troisième branche de l'Y est une terre de vieille tradition industrielle. Le relief combine vallée et plateaux. Le développement urbain y a été plus fort que prévu. L'agriculture a souvent disparu sur les pentes alors que le blé colonise les terres du plateau de Champagnier.

Cette évolution urbaine a créé une région aux caractéristiques spécifiques marquée par
 - une culture approfondie de la planification urbaine et de la coopération intercommunale en matière

de développement local (Comités d'Expansion, SIVOM)

- une culture d'innovations urbaines (Développement de la recherche et de l'industrie, démocratie locale, etc.)
 - une région assez riche avec une importante proportion de cadres, de chercheurs et d'universitaires
 - une sensibilité particulière à la protection de l'environnement montagnard (FRAPNA, attractivité des activités de montagne pour la nouvelle population installée sur Grenoble)
 - une volonté d'élus, de responsables agricoles et de techniciens de porter ce projet de Politique Agricole Périurbaine
Ces conditions géographiques et culturelles expliquent donc qu'une Politique Agricole périurbaine ait pu voir le jour dans l'Y Grenoblois et qu'elle ait pu connaître un développement important.

Quels sont les enjeux du maintien et du développement de l'agriculture dans la Région Grenobloise?

Petite histoire de l'Agriculture Grenobloise:

L'agriculture de la Région grenobloise est passée en cinquante ans du système de la polyculture-élevage alpine à une agriculture périurbaine. Elle a connu trois phases d'évolution:
 - Le déclin, avant la seconde guerre mondiale, de la polyculture élevage, système traditionnel des Alpes du Nord.
 - la modernisation agricole et

la spécialisation (1945 au début des années 1980): c'est la période de l'après-guerre, appelée communément en France, "les trente glorieuses". Alors que la ville se développe, l'agriculture grenobloise se spécialise sur des productions banales, vendues sur le marché mondial.
 - L'adaptation aux conditions périurbaines depuis les années 80: c'est en fait le développement de la Région Urbaine et la crise agricole qui obligent progressivement les exploitations grenobloises à s'adapter aux conditions périurbaines: diversification, développement des circuits courts, développement de nouvelles fonctions (agro-tourisme, accueil pédagogique, entretien de l'espace).
 Il s'agit donc aujourd'hui d'une agriculture en mutation qui cherche à tirer parti des atouts périurbains.

Ses caractéristiques actuelles

En raison de la géographie et de l'urbanisation, l'agriculture de l'Y Grenoblois est une agriculture de petites structures très diversifiée par ses productions, par ses espaces (plaine, collines, montagne) et par ses circuits de distribution. L'agriculture de la région grenobloise a perdu depuis 1970, 46 % de ses exploitations représentant une diminution de 13 % de la Surface Agricole Utilisée. Si la plaine bénéficie de son excellent qualité agronomique, les coteaux et la montagne sont gagnés par la déprise agricole et les friches.

C'est encore souvent *une agriculture d'incertitudes* puisque les incertitudes foncières provoquent des comportements frileux qui freinent les investissements des exploitations. C'est surtout une agriculture très hétérogène:

- elle est hétérogène par ses structures, par le statut des chefs d'exploitation (plus de 20 % de doubles-actifs)
- elle est hétérogène par ses productions:
- elle est hétérogène dans sa technicité et dans sa productivité
- elle est hétérogène dans son occupation de l'espace: plaine, coteaux et montagne
- elle est hétérogène dans son organisation commerciale.

Aussi, les grands problèmes de cette agriculture sont-ils les suivants:

- la pression urbaine et la pérennité des terres agricoles (fatalisme agricole)
- la succession des exploitants
- l'organisation du marché et des circuits courts
- la solvabilité des nouvelles fonctions de l'agriculture
- la reconnaissance de l'agriculture et du métier d'agriculteur par les habitants et par les décideurs de l'Y Grenoblois.

Les enjeux du développement de l'Agriculture Grenobloise

Le maintien et le développement de l'agriculture de l'Y Grenoblois, en cette période de révision de son Schéma Directeur, concernent aussi bien la ville que l'agriculture.

Ce sont donc des enjeux pour la Ville puisque l'agriculture apporte à la ville et à sa région urbaine:

- Une contribution à l'organisation même de la région urbaine: l'agriculture gère les coupures vertes qui empêchent l'asphyxie des métropoles.
- Une contribution à la qualité de vie des habitants: les espaces agricoles sont les poumons verts des citadins qui coûtent beaucoup moins chers que les parcs urbains!
- Une contribution à la qualité paysagère et à l'attractivité économique des régions urbaines.
- Une contribution à la lutte contre les risques naturels, par exemple les risques d'inondation ou d'incendie.
- Une contribution à l'élimination des déchets urbains: ce sont les exploitants qui utilisent les boues des papeteries ou le compost, quand ils sont sans danger et de bonne qualité.
- Une contribution à l'animation des quartiers: que seraient les marchés de détail sans la présence des producteurs?
- Une contribution au marché de l'emploi et à la création de richesses économiques.
- Une contribution à la formation et à l'insertion: accueil de groupes scolaires dans les fermes, tutorat de chantiers d'insertion, etc.
- Une contribution à la culture urbaine: le patrimoine agricole et rural est une partie de l'identité d'une ville même si malheureusement on l'oublie encore trop souvent.

Mais, ce sont aussi des enjeux pour l'agriculture et les agriculteurs: Le maintien et le développement de l'agriculture périurbaine sont une chance pour l'agriculture toute entière. C'est pour la profession agricole une manière:

- De mieux valoriser des marchés spécifiques et profiter d'atouts particuliers. Ce qui n'est pas négligeable dans le contexte actuel des marchés agricoles.
- De diversifier son activité et d'enrichir son savoir-faire.
- De faire reconnaître aux urbains le rôle social de l'agriculteur et de valoriser son métier.
- De faire reconnaître la spécificité de cette agriculture, notamment par la politique européenne, puisqu'on ne peut pas simplement lui appliquer les règles communes.
- De servir de test pour une agriculture européenne qui sera de plus en plus périurbaine.
- De participer à l'élaboration d'un nouveau contrat entre la société et ses agriculteurs.

Quelles sont les leçons de dix années de Politique Agricole Périurbaine dans l'Y Grenoblois?

Un outil indispensable, l'ADAYG

L'Association pour le Développement de l'Agriculture dans l'Y Grenoblois est maintenant une association à parité entre les représentants des collectivités intercommunales

et du Conseil Général et les représentants de la Chambre d'Agriculture (plus deux représentants pour la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers). Cette association a été créée en 1984, à l'initiative des élus et de certains responsables agricoles afin d'essayer de lutter contre le déclin de l'agriculture périurbaine et d'éviter qu'un développement urbain mal contrôlé vienne compliquer le parti d'aménagement du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain de la Région Grenobloise.

En effet, en 1973, les urbanistes et les élus, l'Etat et les Chambres Consulaires avaient souhaité limiter le développement de Grenoble et avaient souhaité répartir ce développement dans les branches de l'Y. Pour cela, avaient été prévus à 30 ou 40 kilomètres de Grenoble, des nouveaux pôles urbains de développement.

L'agriculture devenait un peu le maillon faible de ce parti d'aménagement. Son déclin augmentait les pressions urbaines et favorisait une urbanisation continue le long des vallées.

Cette urbanisation non maîtrisée aurait engorgé le site et "rendu la vie invivable" aux habitants à cause de la pollution, du bruit, etc ...

Donc, les uns et les autres ont voulu réagir et ont créé cette association qui s'appelle l'ADAYG.

Notre association intervient sur 87 communes des 115 communes du Schéma Directeur de la région urbaine. Elle compte 48 administrateurs, la moitié Collectivités Locales, la

moitié Chambre d'Agriculture et deux pour les autres Chambres Consulaires.

Une politique nécessairement globale

Pour l'ADAYG, l'agriculture doit être considérée comme un réel partenaire de l'aménagement de la région urbaine grenobloise, et la région urbaine doit lui permettre de jouer ses trois rôles:

- Premier rôle, un rôle économique puisqu'il ne s'agit pas de créer une agriculture assistée, mais d'avoir une agriculture économiquement rentable, produisant des produits de qualité sur les circuits courts, mais aussi sur certains marchés d'expédition: les circuits courts de la région grenobloise ne peuvent pas en effet absorber l'ensemble des produits de la région grenobloise.

- Deuxième rôle, gérer un environnement agricole de qualité qui essaye de combiner les demandes des exploitants (la restructuration foncière, la lutte contre le morcellement, ...) et les demandes récréatives des citadins, qui se promènent dans ces zones et qui sont attachés à un paysage à valeur culturelle.

- Troisième rôle enfin, être une agriculture reconnue par tous les acteurs de la région urbaine (pas simplement par quelques élus et quelques agriculteurs) qui essaie de répondre aux demandes nouvelles des citadins, que ce soit des demandes d'accueil pédagogique, des demandes culturelles, des demandes sociales, des demandes d'insertion, etc ...

Forts de ce message nous avons développé depuis 10 ans un grand nombre d'actions.

Premier type d'interventions, la politique d'aménagement local. L'ADAYG se doit d'être une force de proposition pour la prise en compte de l'agriculture dans les documents de planification urbaine, que ce soit pour le Schéma Directeur ou pour les Plans d'Occupation des Sols. C'est aussi le rôle de l'ADAYG de convaincre les Collectivités Locales de se doter, chacune, d'une politique agricole locale et de financer en partie les actions en faveur de l'agriculture.

Donc nous cherchons à convaincre les Collectivités Locales de conduire une politique agricole comme elles conduisent une politique industrielle, une politique commerciale. Nous pensons qu'effectivement si les communes et les intercommunalités de base ne se sentent pas concernées par l'agriculture, ce n'est pas "du haut" qu'on pourra imposer une politique efficace.

Deuxième type d'intervention, plus technique, l'intervention foncière: nous cherchons à favoriser la restructuration foncière en tentant de tenir les prix du marché agricole, en favorisant le remembrement, donc la lutte contre le morcellement, en facilitant l'équipement des zones agricoles. Nous sommes dans une zone qui avait connu un certain retard, en partie rattrapé depuis. Mais le prix du foncier agricole y est très élevé, beaucoup plus élevé que la moyenne française (7 francs

à la place de 3 francs pour la moyenne nationale) même s'il a baissé depuis ces trois ou quatre dernières années. Troisième type d'intervention: tout ce qui est lié à l'environnement, l'agri-environnement, essayer d'adapter l'agriculture, les systèmes d'exploitation à la protection du milieu naturel, et une meilleure cohabitation entre la ville et l'agriculture. Alors c'est l'adaptation des pratiques culturelles, mais c'est aussi le respect par les nouveaux habitants des contraintes de l'activité agricole et tous les problèmes de voisinage, de vol, que déjà la Catalogne a évoqué.

Quatrième type d'intervention, le développement économique. Ceci concerne le développement des circuits courts, la recherche de la qualité, la mise en place de cahiers des charges. Nous avons pris comme principe d'essayer de promouvoir l'ensemble des produits locaux grenoblois, dans l'ensemble des circuits de distribution de la région grenobloise, que ce soit la vente à la ferme, les marchés de détail, les magasins spécialisés, les grossistes, ou la grande distribution.

Cinquième type d'intervention: l'ADAYG cherche à faire reconnaître l'agriculture par tout le monde. Cela veut dire que nous aidons les actions qui amènent les agriculteurs et les citadins à se rencontrer, à se connaître, à reconnaître leurs complémentarités et leurs différences afin qu'il puisse réellement y avoir

dialogue. Nous cherchons donc grâce à cette politique culturelle, à faire comprendre à la ville, (je crois qu'on y est assez bien parvenu) que l'image de l'agriculture est une flèche signalétique pour une identité plus globale. C'est important pour cette région grenobloise plus connue pour ses montagnes et pour son hight tech que pour sa qualité de vie et ses produits agricoles. Enfin, dernier type d'intervention, le développement des échanges avec les expériences françaises et européennes. C'est l'unique manière de progresser dans notre connaissance du fait périurbain et dans notre savoir-faire. C'est aussi une voie obligée pour faire reconnaître aux instances françaises comme à l'Europe, les spécificités de cette agriculture périurbaine.

En conclusion de cette brève présentation, on pourrait tirer les constats suivants:

1 - La politique Agricole Périurbaine est, pour nous, une politique permanente d'une région urbaine.

2 - L'organisation d'une coopération structurée Elus-Profession agricole et l'investissement des acteurs nous semblent

indispensables à la réussite de la politique agricole périurbaine et à sa pérennité.

Cette coopération n'est pas toujours facile: Souvent les organisations agricoles auraient tendance à cantonner le rôle des élus dans un rôle de représentation et de financeurs.

Et souvent les élus ont une

vision très lointaine et très utopique de l'agriculture: ils souhaiteraient avoir à faire à un seul partenaire plutôt que d'avoir à prendre en compte un ensemble d'exploitations hétérogènes. Ils souhaitent également bénéficier de la communication de leurs actions, parfois au détriment d'actions de fond moins voyantes mais plus efficaces.

Ces perceptions différentes se sont forcément ressenties dans le cadre de l'ADAYG:

- Les organisations agricoles ont trouvé que la place de l'ADAYG et des collectivités était trop importante et que cette place était prise au détriment de leurs propres compétences et de leurs propres actions. C'est ce qui a conduit à une évolution statutaire de l'ADAYG.

- Certains élus ont trouvé que la communication faisait une part trop belle à l'ADAYG au détriment des actions agricoles de leurs collectivités locales. C'est ce qui nous conduit à développer une communication mettant en valeur l'ensemble des partenaires.

3 - Cette politique nécessite pour réussir les soutiens politiques et financiers des grandes institutions départementales, régionales et nationales:

C'est d'abord une nécessité financière puisqu'il n'existe aucune aide spécifique à l'agriculture périurbaine en France. Il faut donc négocier les programmes annuellement.

C'est une condition politique essentielle: les soutiens de la Région Rhône-Alpes et du Département de l'Isère ont ouvert les portes nécessaires

et ont montré que le thème de l'agriculture périurbaine dépassait le simple cadre de la Région Grenobloise.

4 - Cette politique doit être sans tabou et prendre en compte l'ensemble des questions relevant de l'agriculture périurbaine et des rapports entre agriculture et société urbaine.

5 - C'est donc bien une entrée spécifique d'une politique d'aménagement et de développement d'une région urbaine, qui ne doit pas être isolée mais intégrée à la politique globale.

6 - Le partenariat entre organismes d'aménagement et organismes agricoles est essentiel.

7 - La communication Grand Public est nécessaire à la préservation de l'agriculture périurbaine: ce n'est pas qu'une affaire de décideurs, c'est l'affaire de tous puisqu'il s'agit de l'aménagement de la cité.

8- Cette politique a ses limites, ne serait-ce que celles imposées par la conjoncture agricole européenne et internationale.

9 - L'expérience de l'ADAYG est encore jeune: de nouveaux thèmes sont à défricher. Disons que nous avons lancé un mouvement bénéfique, à mieux valoriser maintenant pour les agriculteurs et les citadins.